



30511

MICROFICHE N°

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي

تونس

F

1

CNDA/PR 625

EN DA 30 511

COMMISSION REGIONALE DU PLAN
GOVERNORAT DE JENDOUBA

RETROSPECTIVES SCENALES
1962-1971

CNDA

30511

INTRODUCTION

I N T R O D U C T I O N

-*****-

Certaines difficultés ont été éprouvées pour l'établissement des retrospectives décennales 1962-1971 plus spécialement au niveau régional et cela pour deux raisons :

1) L'absence au niveau régional d'une commission régionale permanente de l'exécution du plan. Cette commission aurait pour tâche, après avoir établi les propositions du plan régional, de veiller sur l'exécution du plan national une fois établi et adopté comme loi par l'assemblée nationale. Elle se réunit au moins une fois par an pour faire le bilan de l'exécution au niveau régional du plan. De ce fait, elle pourrait attirer l'attention de la commission nationale ou du Ministère du Plan de l'absence ou de la lenteur d'exécution de certains projets. Cette commission pourrait être l'une des différentes commissions du Conseil de Gouvernement (loi n° 54 du 30 Décembre 1963).

2) L'absence d'un organisme officiel de statistiques au niveau régional fait que certaines données importantes démographiques, économiques et sociales si elles n'échappent pas aux autorités administratives sont souvent différentes d'un organisme à l'autre. Il serait intéressant en attendant l'extension des bureaux régionaux de statistique de doter chaque administration d'un corps de statisticiens.

METHODE DE TRAVAIL

La commission régionale du Plan du Gouvernement constituée en vertu du décret n° 71-454 du 21 Décembre 1971 JO n° 56 du 21 Décembre 1971 et composée de 35 membres (voir liste en annexe) comprend outre les cadres administratifs régionaux et les organisations nationales les personnes choisies en considération de leur expérience. Cette commission s'est scindée en 4 sous-commissions :

- 1) S/Commission de l'Agriculture (voir liste)
- 2) S/Commission de l'Infrastructure (voir liste)
- 3) S/Commission de l'Industrie et du Commerce (voir liste)
- 4) S/Commission des Affaires Sociales (voir liste)

Les Commissions ont débuté leurs réunions périodiques à raison d'une réunion par semaine à partir du 14 Mars 1972.

II) DONNEES GENERALES

Il serait utile avant d'aborder les rétrospectives décennales 1962-1971 de faire état de certaines données générales historiques, géographiques, démographiques et administratives du Gouvernorat.

A) DONNEES HISTORIQUES

L'Histoire de la région de Jendouba a toujours été rattachée à sa vocation de région essentiellement agricole. Elle n'avait connu le commencement de développement urbanistique qu'après la conquête arabe. Sous la domination Turque et pendant la Dynastie des Beys Moradites et les Beys Husseinites au 11ème siècle de l'Hégire, la région a été connue sous le nom de Jendouba nom d'une tribu Berbère qui s'y est installée et ce jusqu'au moment où le territoire Tunisien fut soumis au protectorat Français. La région connue depuis sous le nom de Souk-El-Arba fut le fief de l'implantation des colons Français. L'exploitation de ses terres fertiles fut l'occasion de développement d'une infrastructure routière, et de petites agglomérations urbaines.

Cette région limitrophe de l'Algérie a eu du fait de sa situation géographique un rôle déterminant dans la pénétration Française en Tunisie. Le premier train construit dans la région reliait Sfax à l'Algérie. Il faut noter qu'après l'indépendance la région a connu sa période la plus trouble du fait de la guerre des réfugiés surtout).

B) DONNEES GEOGRAPHIQUES

1) SUPERFICIE :

La superficie totale du Gouvernorat est de 3.050 Km² soit 305.000 ha le 1/40ème de la superficie totale de la Tunisie. C'est l'un des Gouvernorats les moins étendus. Ces 305.000 hectares se répartissent comme suit :

Agriculture	: 175.000 ha
Forêts (montagnes)	: 115.000 ha
Surfaces inutilisables	15.000 ha

2) LIMITES :

Le Gouvernorat de Jendouba situé au Nord-Ouest de la Tunisie couvre la partie Ouest des monts de Kroumirie et la partie Ouest de la vallée de la Medjerda. Elle groupe les trois aspects de relief : la plaine, la montagne et la mer. Elle est en effet limitée au Nord : par la mer Méditerranée de la frontière Algéro-Tunisienne jusqu'à la plaine de Nafza sur une trentaine de kilomètres.

au Sud : par le Gouvernement du Kef sur une étendue
de 80 kms
à l'Est : par le Gouvernement de Béja sur 75 kms
à l'Ouest : par l'Algérie sur une distance de 50 kms

3) RELIEF

Le relief du Gouvernement comporte essentiellement deux zones :

a) Une zone de montagnes au Nord couverte de forêts essentiellement de chêne-liège et de chêne vert. La forêt n'est absente que dans les petites plaines des environs de Tabarka (plaine de Mekna).

Les principaux sommets dans cette zone de montagnes :

Djebel Bir : 1014 mètres
Djebel Ghorra : 1003 mètres

b) Une zone de plaines fertiles et de coteaux arrosée par l'Oued Medjerda sur une longueur de 82 km : plaines de Ghardimaou, de Jendouba, de Souk-Essebt et de Bou-Salem.

4) PÉDOLOGIE ET GÉOLOGIE

(Source : étude pédologique et hydrologique de la H.V.K. par Bouraly et Finielz).

La haute vallée de la Medjerda est essentiellement d'origine structurale. Elle coïncidait apparemment avec un synclinal important qui s'était faillé.

La zone montagneuse est formée de roches se composant essentiellement de grès, d'argile, de conglomérat et de marnes de Mio-Pliocène.

Les bassins versants des affluents abritent quelques calcaires de l'éozoïque ainsi que de sédiments contenant du gypse ou d'autres évaporités.

La vallée est en outre remplie d'apports alluviaux récents du pléistocène et surtout d'argile, de sable et de graies. La profondeur maximum du remplissage alluvionnaire dépasse dans plusieurs endroits 300 mètres.

Le tableau suivant fait état des principales formations géologiques et donne un aperçu de la structure géologique du Gouvernement.

ETAGE	FACIES	LOCALISATION - TYPE.	PERMEABILITE
Quaternaire :			
Alluvions actuelles et anciennes.	Sables, lutitions, argiles	Plaine Tabarka, Nefza	peu perméable
Dunes récentes	Sables.	Littoral Nekna.	Très perméable.
Quaternaire marin.	Sables conglomérat.	Littoral Mogods.	Peu perméable.
Tertiaire :			
Miocène (ponction)	Sables, argiles, conglomérat.	Bassins de Fernana Béné-M' Tir.	Peu perméable.
Eocène supérieur	Flych grés Hedjarniens et argiles.	Massif Kroumirie et Mogods.	peu perméable.
Eocène moyen.	Argiles et grés glauconieux.	Vallée des Kroumirie et Mogods.	Imperméable.
Secondaire :			
Crétacé supérieur	Calcaire sénoniens marnes sénoniennes.		
Trias	Brèches, dolomies, marnes, GYPSE.	Diapirs des Hédil et Kroumir.	
Roches éruptives :			
	Dacites, basaltes.	Mogod, Nefza.	Variable.

.../..

5) LE CLIMAT :

Le climat du Gouvernorat de Jenjuba est différent suivant qu'il s'agisse de la Zone Nord ou de la Zone Sud. D'ailleurs cette dichotomie entre le Nord et le Sud se retrouve sur le plan humain, social et économique. Dans la Zone Nord par l'existence de montagnes l'été est frais, l'hiver très froid avec pluies et chutes de neige. Dans le Sud c'est un micro-climat continental où l'été est très chaud (la température dépasse fréquemment 30°) et l'hiver froid et humide.

Les températures moyennes annuelles varient de 14 à 18° C. dans la haute vallée de la Medjerda. Dans la vallée le passage entre les saisons se fait presque sans transition.-

Quant aux précipitations le Gouvernorat de Jenjuba est l'une des Régions de Tunisie où la pluviométrie est la plus abondante. Elle est de 450 mm/an dans la vallée de la Medjerda dépasse 1000 mm dans les montagnes environnantes et atteint une moyenne de 1.500 mm/an dans la zone des montagnes boisées. Elle est de 900 à 1200 mm dans la zone côtière Nord.-

CONCLUSION :

On pourrait dire que le climat du Gouvernorat est très varié du fait de la diversité du Relief. Si deux genres de climat s'affirment dans la région un climat de hauteur et un climat de vallée on rencontre dans la plaine des micro-climats qui ne sont pas sans influence sur la végétation et l'Agriculture.-

.../..

/// OMNES DEMOGRAPHIQUES

Le Gouvernorat de Jendouba étant une région essentiellement agricole, la population est par voie de conséquence une population à 80 % rurale. Elle était en 1966 (recensement officiel de 1966) de 252.252 habitants soit 80ha/Km² pour atteindre 292.488 habitants soit 92/Km². C'est la plus forte densité après celle de Tunis et de Sousse.-

RECENSEMENT DE LA POULATION
DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA
MAI 1966

DELEGATION	SECTEUR	FAMILLES	FEMMES ET HOMMES		TOTAUX	OBSERVATIONS
			HOMMES	FEMMES		
GHARDIMAOU	HAKIM	1417	4080	3947	8027	
	M'RASSEN	1509	4922	4083	8058	
	BOUECHTATA	1156	2985	2798	5783	
	BOUED-NELIZ	586	1598	1552	3150	
	BOUED M'FADDA.	972	2426	2314	4740	
	GHARDIMAOU.	3490	7010	6708	13718	
	<u>TOTAL/...</u>	9626	26246	25423	51669	
AINDRAHAL	IATTATFA.	1116	2505	2148	4653	
	ISLOUL;	1073	3919	2742	5761	
	IFERNANA	952	2421	2297	4718	
	IGOUAIDIA.	644	2216	1949	4165	
	IGDOUB THIRAN.	935	2290	2366	4658	
	EL JOURAN.	888	2336	2269	4615	
	HECHIL.	1455	3711	3633	7344	
	KHE'AIRIA.	410	1078	969	2048	
	BOUED SETRA.	649	1584	1443	3027	
BOUED SALLE'	913	2444	2306	4750		
TEBAINIA.	926	2540	2291	4831		
	<u>TOTAL/...</u>	9961	26147	14423	50570	

.../..

- 7 -
RECENSEMENT DE LA POPULATION
DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA

(AN 1966)
(SUITE)

DELEGATION	SECTEUR	FAMILLES	FEMMES ET HOMMES		TOTAUX	OBSERVATIONS
			HOMMES	FEMMES		
TABARKA.	EL AJARJA.	277	1075	1054	2129	
	EL HOUAL DIA.	644	1704	1567	3271	
	EL OURAHNIA.	374	1174	1104	2278	
	OULED B'N SAÏD.	576	1742	1736	3478	
	OULED AKOR	1525	1704	1898	6373	
	OULED YAHYA.	842	2418	2165	4583	
	TOUJNIA.	688	2065	1877	3942	
	TOTAL/...	5076	13427	12623	26050	
JENDOUBA.	BEN BEGHIR	726	1811	1907	3718	
	BERDAI	639	1631	1583	3214	
	CHOICHA.	1069	2939	2765	5704	
	DRAA B.N.FIKH.	835	1906	1918	3824	
	EL MALH.	1624	4772	4316	9089	
	DJERIF.	710	2017	1791	3808	
	OULED GHERIB.	1188	3179	3018	6197	
	RHIA.	1261	3513	3244	6757	
	SOUK ESSEBT.	1148	3421	3244	6665	
	JENDOUBA.	3052	8690	7865	16555	
	TOTAL/...	12252	33879	31654	65533	
BOU-SALEH.	BALTA.	1552	4012	4067	8079	
	EL BALDIA.	793	2258	1969	4227	
	BENI M'HAMED.	343	921	830	1752	
	BIR LAKHDAR.	779	2130	1985	4115	
	EL AOUAOUCHA.	893	2042	2142	4186	
	EL M'ARJA.	1028	2968	2798	5766	
	EL MEGANINE.	1049	3031	2845	5876	
	OULED EL ABED.	1265	4114	3844	7958	
	BOU-SALEH.	1470	3963	3839	7802	
	TOTAL/...	10747	29948	28482	58430	
	TOTAL GENERAL/	47662	129647	122605	252252	

.../..

Les caractéristiques essentielles de cette population sont les suivantes :

- 1) C'est une population - rappelons le - essentiellement agricole et par la rurale.-
- 2) C'est-hors les quelques zones urbaines - une population dispersée.
- 3) C'est une population très mouvante, mouvante à l'intérieur de la région (exode de la campagne vers les chef lieux du gouvernorat et délégations). Jendouba est l'un des Gouvernorat qui a enregistré le plus grand mouvement d'exode rural au cours de la dernière décennie 1962 - 1971. On voudrait insister sur ce phénomène parcequ'important par ses conséquences sur le développement économique et social de la région pour en légager les principaux aspects et les véritables causes.-

1) LES RAISONS SOCIALES :

L'agriculture à base de monoculture de céréale n'occupant la population rurale que pendant une période bien déterminée de l'année ; la forêt qui abrite 100.000 habitants soit à peu près le 1/3 de la population totale et qui n'offre comme seule occupation qu'un élevage encore embryonnaire et traditionnel de caprin l'absence de zones industrielles importantes qui garantiraient une stabilité et une permanence d'emploi ; tous ces facteurs ont contribué à l'exode rural. Les gens quittent la région à la recherche d'un travail dans les agglomérations urbaines et se dirigent principalement sur la capitale étant donné le manque de possibilité d'absorption par la région de toute une main-d'oeuvre non qualifiée (18.000 personnes environ). Ce mouvement est encouragé par l'absence de réglementation ou de leur application draconienne concernant l'exercice de certaines professions (vendeurs de cigarettes, cirEURS, bonnes).

2) LES RAISONS PSYCHOLOGIQUES :

Certaines personnes continuent à sous-estimer et refuser le travail agricole. Il s'est constitué en eux une certaine mentalité de "fonctionnaire" de vouloir devenir fonctionnaire. Ils quittent la campagne pour la ville pour être plus proches de la civilisation et des possibilités de distraction.

3) LES RAISONS ECONOMIQUES :

L'exode rural a connu son paroxysme dans le gouvernorat avec la politique de généralisation du système coopératif. Les terres qui attachaient certains à la région ayant été rattachées aux coopératives. Nous ne pouvons donner un tableau chiffré du mouvement de l'exode rural pendant la dernière décennie 1962-1971 parceque ce mouvement était très variable et difficile à quantifier tout ce flux et reflux humain était imperceptible et incontrôlable.-

.../...

Nous donnerons néanmoins dans l'établissement du prochain plan 1973-76 nos suggestions et propositions pour essayer de recéder dans l'avenir à ce phénomène de transhumance humaine.

Nous allons maintenant donner un bref aperçu sur les mouvements naturels de la population dans le Gouvernorat : naissance, décès mariage etc

1) Naissance et décès :

Ci-après un tableau indicatif des naissances et décès de la population de Jendouba de 1961 à 1969. Les deux dernières années n'ayant pas fait l'objet d'une étude statistique.-

TABLEAU COMPARATIF DES NAISSANCES
ET MORTS DECLARÉES

-//-

A N N E E	NAISSANCE DECLARÉES	MORTS DECLARÉES	DIFFERENCES
1961	8249	1528	6721
1962	8868	1688	7180
1963	9844	1460	8384
1964	10194	1385	8809
1965	9011	1909	8102
1966	9557	1795	7762
1967	9853	2003	7850
1968	9611	1298	7613
1969	9503	2201	7302

.../...

Si nous prenons l'année 1969 comme année de référence les naissances et décès déclarés pour le gouvernorat de Jendouba en considération du milieu rural et urbain seraient comme suit :

N A I S S A N C E			POURCENTAGE		D E C E S			POURCENTAGE	
milieu rural	milieu urbain	Total	milieu rural	milieu urbain	milieu rural	milieu urbain	total	milieu rural	milieu urbain
6755	2748	9583	71,1	28,9	1612	589	2201	73,2	26,8

Le taux brut de natalité pour 1000 habitants était le 35 en 1966, 37 en 1966, 37 en 1967, 35 en 1968 - 1969 - 1971.

Le même tableau (ci-dessus) nous indique le pourcentage de naissance et décès est très important dans le milieu rural.

Le taux brut de mortalité pour 1000 habitants était de 6,8 en 1966, de 7,5 en 1967, de 7,4 en 1968 et n'a cessé de décroître pour être de 7 en 1971. Cela grâce au développement de la médecine préventive et à l'extension de la médecine curative.

Si le nombre des mariages est en nette dégression dans le Gouvernorat de Jendouba depuis 1951 les taux de fécondation et de fécondabilité sont stationnaires .

M A R I A G E

1961	1223	1966	826
1962	1391	1967	942
1963	1237	1968	828
1964	678	1969	1155
1965	778		

.../...

Le taux des nouveaux mariés pour 1000 habitants était de 6,2 en 1966 pour être de 8,5 en 1969. Il est de 11,5 pour la Tunisie toute entière. Si nous prenons l'année 1969 comme année de référence le pourcentage entre mariage au milieu urbain et rural serait le suivant :

M A R I A G E			P O U R C E N T A G E	
milieu rural	milieu urbain	Total	milieu rural	milieu urbain
1121	34	1155	97,5	2,9

D) DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

1) INTRODUCTION :

L'Administration Régionale est l'élément moteur de la vie régionale. Elle est l'organe important de la conception du plan mais et surtout l'organe important de son exécution. C'est à ce titre qu'elle doit disposer de moyens administratifs et techniques adéquats. Si de grands efforts et des tentatives louables ont été faits pour faire asseoir une véritable administration régionale trois éléments fondamentaux l'une bonne administration à savoir : efficacité, rapidité et harmonie sont loin d'être atteints.

Le rôle du Gouverneur défini par le décret du 21 Juin 1956 a besoin de plus de précision. Il est passé par différents avatars durant la décennie 1962-1971. Le Gouverneur est et doit toujours être le chef supérieur de la région. Par là même il doit avoir un droit de regard direct sur toutes les institutions et administrations de la région. Les différentes administrations de la région doivent être tenues de lui fournir des rapports périodiques sur leurs activités, passer par lui pour toute proposition, correspondance, conception et exécution de projets, bref le tenir informé chacun dans son domaine de tout ce qui se passe dans la région. C'est dans ces conditions que le Gouverneur informé de tout peut jouer son rôle de promoteur, stimulateur "catalyseur" de toute la vie économique et sociale de la région. Pour mener à bien cette tâche le Gouverneur doit disposer d'une administration régionale dotée de cadres compétents. Certaines catégories de fonctionnaires ne doivent pas être l'apanage de l'administration centrale.

.../...

2) SITUATION ADMINISTRATIVE

Le Gouverneur de Jendouba compte 5 délégations (Tabarka, Ain-Draham, Ghardimaou, Bou-Salem et Jendouba), 57 secteurs et 7 communes. Ce découpage administratif est valable dans la mesure où il a tenu compte de données humaines et physiques (relief).

LISTE DU NOMBRE DE SECTEURS
DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA

DELEGATION DE JENDOUBA	DELEGATION DE BOU-SALEM	DELEGATION DE GHARDIMAOU	DELEGATION D'AIN-DRAHAM	DELEGATION DE TABARKA
15	12	10	12	8
Jendouba	Bou-Salem	Ghardimaou	Ain-Draham	Tabarka
El Malgua	Bir Lakhdar	Errakha	Atatfa	Errihan
Ezzouhour	Balta	El Rassen	Ouled Ceira	Ain Sobh
Bulla-Regia	Narja	Ain-Soltane	Sloul	Ain Snoussi
R'biaâ	Ghezala	Ouled El Fedâ	Khemairia	Ennadhour
Essouani	Beni El Hammed	El Lâden	Fernana	El Hamam
El Hemaïna	El Balidia	Dekhaïlia	O. El Sallem	El Houmdia
Oued Ghérib	Bouaouane	Hakim	Hédhil	Malloula
Zatfoura	El Mangouch	Quechtata	Gloub Thirane	
Souk Djemaâ	El Aousoudha	Oued Méliz	El Hourane	
Chestou	El Brahai		Tebainia	
El Khadra			El Gouafidia	
Essaâda				
Ain Kriza				
Souk Essebt				

a) Le Conseil de Gouvernorat

Institué par la loi N° 54 du 30 Décembre 1963, le Conseil de Gouvernorat, genre d'assemblée régionale a un rôle consultatif. Ce rôle d'assemblée consultative doit être maintenu pour laisser au Gouverneur qui en est le Président toute latitude de décision et d'initiative.

.../...

Les moyens financiers du Conseil de Gouvernorat de Jendouba sont de 1962 à 1971 de 3.502.069,818. Des suggestions et propositions quant à la composition au fonctionnement et au rôle de ce conseil seront fournies dans les prochaines perspectives décennales.

EVOLUTION DU BUDGET DU CONSEIL
DE GOUVERNORAT 1962-1971

ANNEE	BUDGET ORDINAIRE	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	T O T A L
1962	30.000,000	153.380,106	193.380,106
1963	33.520,000	128.871,200	162.491,200
1964	40.168,000	169.447,515	209.615,515
1965	60.050,000	484.711,390	544.761,390
1966	66.520,000	491.858,625	558.378,625
1967	73.710,000	310.754,394	384.646,394
1968	85.800,000	266.378,889	351.978,889
1969	87.550,000	192.834,248	280.384,248
1970	156.100,000	266.782,676	422.882,676
1971	156.800,000	247.132,775	403.732,775
T-O T A L :	789.818,000	2.712,251,818	3.502.069,818

b) Les Communes

7 COMMUNES dont 5 existaient avant l'indépendance et à la suite de protectorat (Jendouba, Ain-Draham, Tabarka, Bou-Salem et Ghardimaou) et 2 créés après l'indépendance (Oued-Méлиз, Fernana). Elles abritent une population de 41507 habitants (sur 252.252 pour tout le Gouvernorat) et occupent une superficie de 1153ha.

COMMUNE	DATE DE CREATION	HABITANTS	SUPERFICIE/HA
Jendouba	25 Septembre 1887	15.000	420
Bou-Salem	25 Juillet 1905	8.000	239
Ain-Draham	25 Juin 1892	5.100	162
Ghardimaou	20 Novembre 1905	6.500	104
Oued-Méлиз	20 Novembre 1957	500	128
Tabarka	27 Juin 1892	5.457	100
Fernana	22 Juin 1968	950	
T O T A L ...		41.507	1.153

Quant aux possibilités financières elles étaient de 1962-1971 de 2.026,271D,018 .../...

UDGET DES COMMUNES DE 1962 à 1971

	1962		1963		1964		1965		1966		1967		1968		1969		1970		1971	
	Or	Sup	Or	Sup	Or	Sup	Or	Sup	Or	Sup	Or	Sup	Or	Sup	Or	Sup	Or	Sup	Or	Sup
JENDOUBA	22.514.000	50.449.000	21.986.000	25.759.640	27.552.000	40.053.000	29.320.000	18.411.225	37.635.000	42.496.372	52.450.000	40.897.691	56.949.200	60.898.827	57.800.000	24.465.342	6.033.000	1.928.798	6.500.000	7.072.000
BOUS SALEN	11.258.900	11.426.589	12.664.500	10.186.643	11.790.000	28.189.971	12.605.000	16.283.167	17.830.000	14.273.700	19.960.000	11.185.976	22.720.000	14.946.266	26.707.000	9.143.573	28.075.000	719.051	30.175.000	12.585.325
AÏH DRABAH	6.556.900	12.593.177	6.661.200	9.036.479	6.540.000	4.768.000	6.640.000	6.564.760	12.200.000	4.311.489	13.200.000	2.525.214	13.569.600	3.872.031	15.171.700	7.708.855	14.186.100	6.343.601	15.296.100	12.779.964
GHARDIMAOU	8.038.000	8.814.456	7.994.700	25.739.955	8.515.000	29.206.709	9.180.000	20.32.340	11.800.000	18.918.845	12.670.000	4.621.509	13.500.000	9.634.883	15.150.400	12.846.727	18.600.000	25.727.666	19.500.000	21.885.670
OUED MELIZ	5.017.200	7.517.709	7.218.100	10.677.253	7.208.500	9.93.208	9.880.000	15.105.162	12.815.000	11.524.831	15.354.360	1.045.840	1.9857.360	9.759.711	20.792.360	6.493.426	16.638.000	7.846	16.333.200	15.482.815
TABARKA	880.6700	785.496	7.502.000	5.540.330	7.029.581	5.179.815	727.360	3.578.126	13.000.000	2.113.551	15.000.000	46.552	17.316.000	7.991.270	21.501.200	6.830.100	38.635.020	6.926.027	30.175.000	12.585.325
FERRANA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13.223	-	11.903.000	3.907.640	-	18.517.337
TOTAL	62.191.700	91.586.427	63.946.500	86.940.300	68.635.081	108.390.711	76.352.360	80.174.780	105.280.000	93.638.788	128.634.360	60.322.782	143.912.160	97.102.988	167.145.883	67.488/023	204.070.120	201.886.940	60.908.436	

Certaines communes ont été créées dans le but d'améliorer les conditions des citoyens sans tenir compte de certaines données économiques et sociales. Cependant la création d'une commune implique des ressources et des moyens financiers que la majorité des citoyens n'est pas en mesure de supporter (création routes, alimentation en eau, éclairage, administration).

La création d'une commune implique au préalable une étude approfondie. Une commune ne doit pas vivre aux dépens d'autres organismes (Conseil du Gouvernorat, état, autres communes). Elle perd par là le but pour lequel elle a été créée. Il faut aussi considérer à côté des données économiques et sociales, les données humaines on voudrait dire par là le cadre appelé à gérer et administrer cette entité administrative. Il faut dire que le Gouvernorat de Jendouba affronte dans ce domaine de grandes difficultés, étant donné le manque de cadre compétent.

Il faudrait aussi surseoir à la politique d'extension de certaines communes pour grouper en leur sein des agglomérations rurales. L'opération extension affaiblit les moyens de la commune mère elle suppose que cette commune ait des excédents financiers ce qui n'est pas du tout le cas pour les 7 communes du Gouvernorat.-

INFRASTRUCTURE

ROUTES , PONTS ET PORTS

Le Réseau Routier dans le Gouvernorat de JENDOUBA est estimé à 6 Milliards le 1/20 environ du réseau routier national, qui lui, est estimé à 200 Milliards.

Le Gouvernorat de JENDOUBA, occupe, tout comme tous les Gouvernorats limitrophes une position stratégique. Durant ces dernières années le trafic Algéro-Tunisien et Tuniso-Algérien n'était pas prépondérant. Ce n'est qu'à partir de 1970 qu'on a pu relever un léger rebondissement du trafic, notamment Algérie-Tunisie Via TARRAKA. C'est un trafic essentiellement lourd 10 V/J en été.

Quant au trafic à caractère touristique, ce dernier reste très faible 15 V/J.

Par contre le trafic à l'intérieur du Gouvernorat ou entre Gouvernorat a triplé depuis 1962. Malheureusement le réseau routier n'a fait que subir de graves dégats occasionnés principalement par le trafic lourd.

On a pu recenser et relevé jusqu'à 150 V.PL./J sur la GP 6.

Les dégats sont prévisibles car le réseau actuel était destiné à un trafic léger (hypomobile à 90 %) le corps de chaussée n'était point calculé pour supporter ce qu'il est en train de supporter.

Le plan décenal 1962-1971 ne prévoit pas le renforcement du réseau ; car les données actuelles et les calculs de rentabilité ne prévoient pas ce renforcement.

1) LE PATRIMOINE ROUTIER DU GOUVERNORAT

		LONG. EN KM. OU MÈTRE
1	Routes Bitumées	316km + 437 m
2	Routes en macadam	68km + 796 m
3	Pistes	232 km + 970 m
4	Ouvrages d'art	78 ouvrages

.../...

2) POTENTIEL MATERIEL ET PERSONNEL OUVRIER

Equipement ou groupe de revêtement superficiel	Ouvriers	Matériel	Observations
Equipe ou groupe de p entretien	61	2 Motors grader 4 Camions-2 cylindres (8t.) 2 Tracteurs agricoles 1 Compresseur 1 Station de graissage- 1 Concasseur	1 Pick-up internationale 1 Voiture de dépannage
Equipe ou groupe de terras- sament	Néant	1 Motor grader 1 Compacteur 1 Camion citerne	
Divers (Notamment groupe de transit)	8	1 Bull.D.7.	

3) PERSONNEL CADRE

Ingénieur T.E.	Adjoint-Techni- ques	Agents-Techni- ques	Agents Administra- tifs	Total
1	2	6	4	13

.../...

4) PROJETS ROUTIERS REALISES DE 1962 A 1971

a) Les Routes

TYPES DE ROUTES	DESIGNATION DES OUVRAGES	Longueurs en km	Dépenses en Milliers de Dinars
GRANDS ITINERAIRES	Rampes d'accès Pont Oued Medjerda	3,000	30
	Déviations GP 6 - GP 17	5,000	45
	Route de Sept Cheikha (terrassément)	-	60
	GP 11 Beni M'Tir - Fariana	4,000	20
	Bordj El Hammam - Col. de ruine de Aïn Draham	9,700	100
	<u>TOTAL</u>	21,700	255
ROUTES TOURISTIQUES	Route d'accès Hôtel "Morjane" Voiries Internes et Parking	2,000	22
	<u>TOTAL</u>	2,000	22
VOIRIES COMMUNALES	MC. 71 Voie de la Foire de Tabarka	1,55	30
	<u>TOTAL</u>	1,500	30
ROUTES AGRICOLES	N é a n t	-	-
ROUTES INDUSTRIELLES	N é a n t	-	-
	<u>TOTAL GENERAL</u>	25,200	307

b) P O N T S

	Longueur en m.l.	Dépenses en Mil- liers de dinars.
- D J E N D O U B A -		
- Pont sur l'Oued Medjerda entre Béja et Jendouba GP.6	105,00	200
- Pont sur l'Oued Medjerda à Jendouba BP.17	62,00	90
- Pont sur l'Oued Selloul (Route Hamman Bourguiba)	14,00	30
- Cassis KC. 59	10,00	15
<u>T O T A L.....</u>	<u>191,00</u>	<u>335</u>

c) P O R T S

Le port de Tabarka a été entièrement aménagé pendant la décennie pour offrir une base de pêche sur la côte nord.

Des terres-pleins ont été construits, un mur de quai de 100m. également avec les ouvrages de dépenses.

Les adductions d'eau et d'électricité ont été mises en place. Le balisage de l'entrée du port a été effectué.

Ces travaux ont coûté 1.082 milliers de dinars.

II A CONSTRUCTION L'HABITAT ET L'URBANISME

1) LA CONSTRUCTION

↳ Dans le Gouvernorat de Jendouba, la construction se heurte à de multiples difficultés :

1° - Terrain très difficile dans la Délégation de Jendouba constitué dans sa majeure partie par un substratum argileux provenant des dépôts alluvionnaires dans l'ancienne vallée de la Medjerda.

Dans les autres Délégations, le terrain est très accidenté rendant la construction très onéreuse nécessitant : Murs de soutènement, drainage, divers terrassements ect.,.

2° - Climat à abondante pluviométrie rendant l'exécution difficile et exigeant beaucoup de temps.

3° - La main-d'oeuvre qualifiée fait défaut.

4° - Les agrégats (pièrres, sable, gravier, tuiles etc..) reviennent à pied d'oeuvre à des prix élevés.

↳ Vu de ces difficultés, le mode de construction le plus expéditif semble être l'ossature en B.A. avec remolissage en briques (briquetterie existante).

↳ Le nombre d'emploi permanent moyen pris sur la décennie 1962 - 1971 a connu beaucoup de fluctuations, toutefois, vu le redressement économique de la région qui devrait se faire sur trois ou quatre ans,

IL FAUT :

- 1° - Augmenter le rendement de la main-d'oeuvre
- 2° - Réduire le coût du transport des matériaux
- 3° - Étendre l'activité de la briquetterie par la production des tuiles.
- 4° - Former une main d'oeuvre qualifiée en second oeuvre et surtout on travaux annexes : tels que : boiseurs, poseurs de conduites, charpentiers, plâtriers, tailleurs de pierres, etc...
- 5° - Étendre l'activité de la Faïencerie de Tabarka.

II - TAT STATISTIQUE DES AUTORISATIONS DE B.TIR
ET DES LOTISSEMENTS

ANNEE	LOTISSEMENT		DOSSIERS D'AUTORISATIONS	ESTIMATIONS
	PRIVES	MUNICIPAUX		
1961	1	NEANT	20	30.000 ^d ,000
1962	NEANT	NEANT	25	34.950,000
1963	3	3	27	37.000,000
1964	3	1	50	81.000,000
1965	2	11	40	64.800,000
1966	NEANT	5	67	134.000,000
1967	NEANT	7	120	252.000,000
1968	NEANT	2	80	187.200,000
1969	2	8	117	309.100,000
1970	NEANT	11	105	257.000,000
1971	1	4	98	363.407,000
<u>TOTAUX....</u>	12	52	749	1.750.457 ^d ,000

2) HABITAT

La population de Jendouba qui, dans sa majeure partie est constituée de gens déshérités et de condition moyenne, a accru sa demande en logement populaires et ruraux.

Les logements populaires construits en ville, répondent sensiblement aux besoins de la population et à leur mode de vie, tandis que les logements ruraux conçus surtout pour héberger le plus grand nombre avec le minimum de frais, viennent en contre-pied des besoins de la famille rurale.

En effet, la famille rurale, habituée à vivre avec les moyens que lui procure la campagne, réussit le plus souvent à établir la balance entre ses besoins et ses ressources.

.../...

Les constructions qui ont été exécutées ont, en quelque sorte, détruit l'équilibre de vie de la famille, et ont créé de nouveaux besoins.

Les logements populaires, bien qu'ils soient assez dédents, ne répondent pas pleinement au désir de la population en matière d'habitat et ne sont pas fonction de l'évolution sociale aussi, suggérons-nous que l'Etat ne soit plus le constructeur lui-même, mais soit le promoteur en matière d'habitation.

Le rôle de l'Etat serait seulement d'encourager la construction par la prime et la garantie d'emprunt et laisser libre l'initiative privée.

Il n'en demeure pas moins que la réussite d'une telle formule ne peut se réaliser qu'une fois l'Etat devenu maître du marché foncier, à la fois pour lui permettre de décider des implantations et pour éviter dans les secteurs d'habitat économique une spéculation qui interdirait à terme l'achat d'une parcelle de taille suffisante pour les catégories défavorisées.

Pour ce qui est des équipements au sol, il convient de favoriser la diversification des logements et la co-propriété du sol. Ceci pour diminuer les charges aussi bien des Communes qui supportent le poids des grands réseaux collectifs, que des particuliers qui règlent le prix du terrain équipé.

En matière de logements, nous sommes conduits à :

- 1°/ Inviter les particuliers à constituer une épargne-logement.
- 2°/ Favoriser la diminution des coûts de la construction notamment :

.../...

- En informant la profession des conditions du marché, niveau des revenus, ampleur des besoins.
- En favorisant la préfabrication d'éléments de construction et l'industrialisation du bâtiment à l'échelle locale.
- En favorisant le recours à des techniques traditionnelles améliorées augmentant l'offre d'emploi et évitant la sortie des devises.
- En établissant des catalogues de logements économiques chiffrés et répondant à toutes les bourses.

6) D'encourager le groupement des particuliers pour l'obtention de prêts à la construction en utilisant tout le répertoire possible des associations sociales, coopératives, syndicats, promoteurs publics ou privés.

7) D'admettre des secteurs d'habitat évolutif où chacun construit au rythme de ses possibilités propres.

3) URBANISME

En matière d'urbanisme, il convient de remettre à jour les P.A. élaborés dans une conjoncture économique et sociale dépassée.

Les P.A., seuls documents par lesquels on oriente l'urbanisation en Tunisie, ne sont que des schémas directeurs loin d'être convenablement opérationnels.

Ces documents qui ne sont que l'esquisse de la physionomie générale de l'agglomération actuelle et future, doivent être doublés par des plans de détails ou d'utilisation du sol fixant la situation et le devenir d'un quartier. Il doivent définir les règles et conditions d'utilisation du sol, les garanties, les servitudes et les obligations des propriétaires.

.../...

Ils doivent délimiter dans les détails, les espaces réservés aux réalisations privées et publiques, la densité de la construction, sa nature, son aspect, sa destination, ses dimensions, les équipements existants ou à créer, les coefficients d'utilisation du sol, le tracé des voies de circulation, les rues, les monuments, les sites à protéger ou à mettre en valeur, les ouvrages d'intérêt général, ainsi que les règles d'hygiène, de salubrité publique, de sécurité et d'esthétique à respecter.

Ces documents de portée juridique une fois élaborés, débattus au Conseil Municipal et approuvés devront être largement tenus à la disposition du public, car ils sont opposables à toute personne physique ou morale pour l'exécution de tous travaux constructions, plantations, affouillement, création de lotissement, ouverture d'établissements, etc...

Ces plans de détails approuvés devraient valoir automatiquement déclaration d'utilité publique.

Il convient encore d'insister sur la maîtrise du marché foncier condition sine qua non de tout aménagement.

En effet, l'Etat sera dans l'ultime obligation de revoir les textes existants qui se sont avérés d'un usage lourd et très complexe et afférents aux deux mesures contraignantes : l'expropriation et le droit de préemption afin d'éviter les lenteurs administratives et répondre aux impératifs d'urgence.

Toujours dans la maîtrise du marché foncier, l'Etat a intérêt à créer une taxe foncière comme instrument technique d'incitation à construire ou à vendre.

Cette taxe aura pour but d'éviter la spéculation et de récupérer tout ou partie des plus-values procurées aux propriétaires par le mouvement normal d'urbanisation.

En effet, des lotissements se sont vus doubler de prix d'une année à l'autre, l'Etat doit veiller à ce que les terrains soient les moins chers possibles, et n'autoriser la construction que sur des terrains équipés en voirie et réseaux divers et de n'accepter les équipements différés que dans des cas éminemment spéciaux. Pour ce faire, il est souhaitable que l'Etat, non seulement encourage les lotisseurs, mais crée un organisme doté d'un grand pouvoir financier et juridique pour ouvrir des lotissements, les équiper et les revendre aux particuliers.

Ils doivent délimiter dans les détails, les espaces réservés aux réalisations privées et publiques, la densité de la construction, sa nature, son aspect, sa destination, ses dimensions, les équipements existants ou à créer, les coefficients d'utilisation du sol, le tracé des voies de circulation, les rues, les monuments, les sites à protéger ou à mettre en valeur, les ouvrages d'intérêt général, ainsi que les règles d'hygiène, de salubrité publique, de sécurité et d'esthétique à respecter.

Ces documents de portée juridique une fois élaborés, débattus au Conseil Municipal et approuvés devront être largement tenus à la disposition du public, car ils sont opposables à toute personne physique ou morale pour l'exécution de tous travaux constructions, plantations, affouillement, création de lotissement, ouverture d'établissements, etc...

Ces plans de détails approuvés devraient valoir automatiquement déclaration d'utilité publique.

Il convient encore d'insister sur la maîtrise du marché foncier condition sine qua non de tout aménagement.

En effet, l'Etat sera dans l'ultime obligation de revoir les textes existants qui se sont avérés d'un usage lourd et très complexe et afférents aux deux mesures contraignantes : l'expropriation et le droit de préemption afin d'éviter les lenteurs administratives et répondre aux impératifs d'urgence.

Toujours dans la maîtrise du marché foncier, l'Etat a intérêt à créer une taxe foncière comme instrument technique d'incitation à construire ou à vendre.

Cette taxe aura pour but d'éviter la spéculation et de récupérer tout ou partie des plus-values procurées aux propriétaires par le mouvement normal d'urbanisation.

En effet, des lotissements se sont vus doubler de prix d'une année à l'autre, l'Etat doit veiller à ce que les terrains soient les moins chers possibles, et n'autoriser la construction que sur des terrains équipés en voirie et réseaux divers et de n'accepter les équipements différés que dans des cas éminemment spéciaux. Pour ce faire, il est souhaitable que l'Etat, non seulement encourage les lotisseurs, mais crée un organisme doté d'un grand pouvoir financier et juridique pour ouvrir des lotissements, les équiper et les revendre aux particuliers.

Ils doivent délimiter dans les détails, les espaces réservés aux réalisations privées et publiques, la densité de la construction, sa nature, son aspect, sa destination, ses dimensions, les équipements existants ou à créer, les coefficients d'utilisation du sol, le tracé des voies de circulation, les rues, les monuments, les sites à protéger ou à mettre en valeur, les ouvrages d'intérêt général, ainsi que les règles d'hygiène, de salubrité publique, de sécurité et d'esthétique à respecter.

Ces documents de portée juridique une fois élaborés, débattus au Conseil Municipal et approuvés devront être largement tenus à la disposition du public, car ils sont opposables à toute personne physique ou morale pour l'exécution de tous travaux constructions, plantations, affouillement, création de lotissement, ouverture d'établissements, etc...

Ces plans de détails approuvés devraient valoir automatiquement déclaration d'utilité publique.

Il convient encore d'insister sur la maîtrise du marché foncier condition sine qua non de tout aménagement.

En effet, l'Etat sera dans l'ultime obligation de revoir les textes existants qui se sont avérés d'un usage lourd et très complexe et afférents aux deux mesures contraignantes : l'expropriation et le droit de préemption afin d'éviter les lenteurs administratives et répondre aux impératifs d'urgence.

Toujours dans la maîtrise du marché foncier, l'Etat a intérêt à créer une taxe foncière comme instrument technique d'incitation à construire ou à vendre.

Cette taxe aura pour but d'éviter la spéculation et de récupérer tout ou partie des plus-values procurées aux propriétaires par le mouvement normal d'urbanisation.

En effet, des lotissements se sont vus doubler de prix d'une année à l'autre, l'Etat doit veiller à ce que les terrains soient les moins chers possibles, et n'autoriser la construction que sur des terrains équipés en voirie et réseaux divers et de n'accepter les équipements différés que dans des cas éminemment spéciaux. Pour ce faire, il est souhaitable que l'Etat, non seulement encourage les lotisseurs, mais crée un organisme doté d'un grand pouvoir financier et juridique pour ouvrir des lotissements, les équiper et les revendre aux particuliers.

II- / HABITAT RURAL

P R E E V I S I O N S

R E A L I S A T I O N S

<u>OPERATIONS</u>		<u>INVESTISSEMENTS</u>	<u>OPERATIONS</u>		<u>ORGANISME D'EXECUT.</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>
<u>PLAN TRIENNAL 1962-64</u>						
1°) Villages d'unités coopératives			Construction de			
a) Construction de 552 logements	293.030,998		1552 Logts ruraux	H.A.R.		293.030,998
b) Viabilité	052.070,680		Viabilité (Adduc-			052.070,680
<u>TOTAL/</u>	<u>345.101,678</u>		tion d'eau, égouts, voies d'accès).		<u>TOTAL/</u>	<u>345.101,678</u>
2°) Villages forestiers						
a) Construction de 110 logements	055.000,000		Construction de			055.000,000
			110 logts + 20 logts construits	Gouvernorat et		
			Mont le coût n'est pas connu.			
b) Viabilité	8. 150,000		Viabilité (Adduc-			8. 150,000
<u>TOTAL/</u>	<u>063.150,000</u>		tion d'eau, égouts et voies d'accès.		<u>TOTAL/</u>	<u>063.150,000</u>
<u>REMARQUES: Les Travaux ont été entamés en 1963 et achevés fin 1967.</u>						
<u>PLAN TRIENNAL 1965-68</u>						
Construction de 2000 logements	700.000 ^d ,000		Construction de	Conseil		450.000 ^d ,000
			1302 logts par	du Gou-		
			Conseil du Gouvernorat			
			de Jendouba.			

<u>REMARQUES: 1°/ COUT DU LOGEMENT</u>	- Subvention budget de l'Etat	150,000
	- " Conseil du Gouvernorat	50,000
	- Prêt Conseil Gouvernorat	50,000
	- Subvention PAM -250 J.T. x 0,400	100,000
	<u>TOTAL/</u>	<u>350,000</u>

2°/ Parmi les 1302 logements, 132 logements ont été commencés et n n achevés par suite de l'absence de bénéficiaires et 200 logements environ entièrement achevés sont inoccupés.

//-/ ABITAT RURAL

<u>P R E V I S I O N S</u>		<u>R E A L I S A T I O N S</u>	
<u>OPERATIONS</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>	<u>OPERATIONS</u>	<u>ORGANISME INVESTISSEMENTS D'EXECUT</u>
<u>PLAN TRIENNAL 1962-64</u>			
1°) Villages d'unités coopératives		Construction de	
a) Construction de 552 logements	293.030,998	552 Logts ruraux	H.A.R. 293.030,998
b) Viabilité	052.070,680	Viabilité (Adduc-	052.070,680
<u>TOTAL/</u>	<u>345.101,678</u>	tion d'eau, égouts, voies d'accès).	<u>TOTAL/ 345.101,678</u>
2°) Villages forestiers			
a) Construction de 110 logements	055.000,000	Construction de	055.000,000
b) Viabilité	8. 150,000	110 logts + 20 logts construits Gouvernorat et dont le coût n'est pas connu.	8. 150,000
<u>TOTAL/</u>	<u>063.150,000</u>	Viabilité (Adduc- tion d'eau, égouts et voies d'accès.	<u>TOTAL/ 063.150,000</u>
<u>REMARQUES: Les Travaux ont été entamés en 1963 et achevés fin 1967.</u>			
<u>PLAN TRIENNAL 1965-68</u>			
Construction de 2000 logements	700.000 ^d ,000	Construction de	Conseil 450.000 ^d ,000
		1302 logts par	du Gou-
		Conseil du Gouvernorat	
		de Jendouba.	

<u>REMARQUES: 1°/ COUT DU LOGEMENT</u>	- Subvention budget de l'Etat	150,000
	- " Conseil du Gouvernorat	50,000
	- Prêt Conseil Gouvernorat	50,000
	- Subvention PAM = 250 J.T. x 0,400	100,000
	<u>TOTAL/</u>	<u>350,000</u>

2°/ Parmi les 1302 logements, 132 logements ont été commencés et n n achevés par suite de l'absence de bénéficiaires et 200 logements environ entièrement achevés sont inoccupés.

II- / HABITAT RURAL

(SUITE)

<u>PREVISIONS</u>		<u>REALISATIONS</u>		
<u>OPERATIONS</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>	<u>OPERATIONS</u>	<u>ORGANISME D'EXECUTION</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>
<u>PLAN QUADRIENNAL</u>				
<u>1965-68</u>				
Construction de 1801 logements	682.038 ^d ,700	-	H.A.R.	-
<u>REMARQUES:</u> Aucun crédit n'a été ouvert pour l'habitation rural durant cette quadriennale.				
<u>ANNEES</u>				
<u>1969-70-71</u>				
Construction de 324 logements	113.400 ^d ,000	Construction de 272 logements	S.N.I.T.	75.200 ^d ,000
<u>REMARQUES:</u> 2 logts n'ont pas encore été commencés.				

II- ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DANS AGGLOMERATIONS

-*****-

abonnés. /a SONEDÉ distribue de l'eau dans 12 localités comptant 3950

L'alimentation en eau de ces 12 localités est assurée par 18 points d'eau qui transitent leur débit de 180 l/s environ dans 120 kilomètres de conduites d'adduction.

Toute l'alimentation se fait à partir de réservoirs d'accumulation implantés dans chaque localité.

Notons que chaque réservoir ou groupe de réservoirs est équipé d'un poste de traitement des eaux.

Les prélèvements d'échantillons pour analyses chimiques et bactériologiques se font régulièrement. Le résultat est 98 % concluant.

SITUATION ACTUELLE :

Afin de maintenir une bonne exploitation dans tout le Gouvernorat les responsables de la SONEDÉ sont conscients des problèmes qui se posent actuellement dans les diverses localités et multiplient les efforts en vue de les résoudre.

Ci-dessous nous exposons les problèmes et les solutions prévues pour chaque localité.

TABARKA : Cette localité est desservie depuis fort longtemps par un réseau de distribution très vétuste et un forage d'une eau très ferrugineuse.

Le 1er problème est définitivement résolu, en effet le récalibrage total du réseau de distribution d'eau vient d'être achevé, le second problème est en voie de l'être avec l'adduction du nouveau forage de Barkouckech 30 l/s situé à 16 km de Tabarka d'une eau de très bonne qualité.

AIN-DRAHAI : La ville d'Ain-Draham connaît chaque saison estivale un manque d'eau dû essentiellement à la diminution du débit des sources pendant cette période.

Le Direction Etude de la SONEDÉ est saisie de cette affaire et ne cesse d'accentuer les recherches afin de trouver un appoint d'eau supplémentaire qui satisfera les besoins futurs de cette localité.

.../...

INVESTISSEMENTS AU COURS DE LA DECENNIE

1962 - 1971

Alimentation en eau ville de Jendouba-Forage, réseaux réservoirs etc...	: 100.000 D
Alimentation ville de Tabarka-Forage S.N.L.	: 22.000 D
Col des Ruines - Réseaux et réservoir	: 25.000 D
300 branchements 600 x 40D	: 24.000 D
Alimentation ville d'Aïn-Draham, captage de source et conduite d'adduction	: 113.000 D
Tabarka, Zone Est, Forage, réservoir et réseaux	: 25.000 D
Branchement 600 x 40D	: 21.000 D
Alimentation du village d'Oued-Méliz	: 50.000 D
Alimentation de la ville de Ghardimaou, Forage et réseaux	: 60.000 D
Alimentation de la ville de Tabarka, Forage, réseaux	: 52.000 D
Hammam Bourguiba	: 113.000 D
Réseaux Fernana	: 7.000 D
Aïn-Draham - captage et adduction d'une nouvelle source	: 3.000 D
Extension 10 km x 2D x 4	: 80.000 D
Branchements 500 x 40 x 4	: 80.000 D
Nouvelles installations et pompages	: 22.000 D
	<hr/>
	800.000 D

EVOLUTION PAR LOCALITE DU NOMBRE D'ALBONNES
Δ JENDOUBA

LOCALITE	1968	1969	1970	1971	OBSERVATIONS
JENDOUBA	1187	1462	1695	1886	
OUED-MELIZ	34	52	52	56	
GHARDIMAOU	217	328	440	515	
BOU-SALEH	315	361	322	390	
FERIANA	18	21	21	22	
AIN-DRAHAM	262	268	275	321	
COL DES RUINES	13	14	15	13	
BABOUCH	10	12	14	12	
BEH LETIR	148	150	113	116	
LES CHENES	5	5	5	5	
H. BOURQUIRA	1	1	1	1	
TAPARKA	266	277	271	346	
<u>T O T A U X....</u>	<u>2196</u> =====	<u>2951</u> =====	<u>3228</u> =====	<u>3632</u> =====	

PERSONNEL PERMANENT :

La SONEDE utilise pour l'exploitation des Eaux dans le Gouvernorat de Jandouba 46 ouvriers permanents divisés en :

- | | |
|---|------|
| 1°) Equipe d'entretien et travaux neufs 4 x 4 = | 16 |
| 2°) Pompistes | = 18 |
| 3°) Gardiens | = 2 |
| 4°) Agents Administratifs et Techniques | = 10 |

Bien que la masse des travaux accuse chaque année un accroissement supérieur à 20 % le nombre d'employés accuse une diminution dû essentiellement à des sorties à la retraite.

PERSONNEL TEMPORAIRE :

Dans cette catégorie d'ouvriers la SONEDE utilise occasionnellement des terrassiers pour la pose de nouvelle conduite d'eau (25 ouv.) il serait souhaitable et dans le but de réduire considérablement le coût des investissements d'utiliser pour ce genre de travail ne nécessitant aucune qualification des engins mécaniques.

PRIX DE L'EAU :

Au cours de la dernière décennie le prix de l'eau a accusé 2 changements le 1er en 1961 (de 52 M à 40 M) et le 2ème en 1968 de 40 M à 68 M.

AFFAIRES SOCIALES

//- EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

-*****-

1) EMPLOI

La population de la région de 292.488 habitants avec 158.338 de sexe masculin et 142.149 de sexe féminin se répartit par âge comme suit :

- de 15 ans	143.612
+ de 15 ans	148.876
<u>TOTAL /</u>	<u>292.488</u>

La population en âge d'activité représente à peu près la moitié de la population totale de la région et 5,4 % de la population en âge d'activité pour la Tunisie.

La population active est estimée à environ 69.027 personnes contre 1.261,271 pour toute la Tunisie.

Le nombre des personnes en quête de travail par an est de : 18.105.

- Manœuvres	15.333
- Ouvriers qualifiés	1.994
- Jeunes aspirants à 1er emploi	1.478

Le taux de chômage calculé par rapport à la population en âge d'activité (population âgée de plus de 15 ans) serait de l'ordre de 10 % autrement dit sur 100 personnes dont l'âge dépasse les 15 ans, 10 sont à la recherche d'une occupation.

II DISTRIBUTION DES PERSONNES EN QUETE DE TRAVAIL
PAR CATEGORIE ET PAR DELEGATION
(FIN DECENNIE)

DELEGATION	CATEGORIE PROFESSIONNELLE			T O T A L
	Manoeuvres	Qualifiés	Aspirants à 1er Emploi	
JENDOUBA	3.463	198	321	3.982
BOU-SALEH	3.410	143	255	3.808
AIN-DRAHAL	3.392	396	359	4.147
TABARKA	1.616	150	174	1.940
GHARDIMAOU	3.652	207	369	4.228
<u>T O T A L /</u>	<u>15.533</u> =====	<u>1.094</u> =====	<u>1.478</u> =====	<u>18.105</u> =====

Le nombre de personnes en quête de travail en 1966 était de 15.000 ce qui donne un accroissement de 2.000 chômeurs tous les 5 ans soit un accroissement annuel moyen de 400 unités.

Nous constatons aussi que la population occupée est passée de 46.162 en 1966 à 53.082 en 1971 soit un accroissement moyen annuel de 1384 emplois nouveaux.

La population économique inactive de 79.849 en 1971 se répartit comme suit :

- Femmes au foyer	:	68.431
- Etudiants et Elèves	:	3.753
- Retraités	:	1.118
- Veillards	:	2.175
- Infirmés	:	958
- Autres	:	2.874

2) FORMATION PROFESSIONNELLE

Un Centre de Formation Professionnelle pour Adultes a été créé pendant la décennie, et le nombre des stagiaires formés pendant cette période dans des diverses spécialités est le suivant :

68	stagiaires en	Mécanique Auto
73	"	" Electricité Bâtiment
80	"	" Menuiserie
72	"	" Plomberie Sanitaire
48	"	" Coffrage Boisage
49	"	" Maçonnerie Générale
14	"	" Soudure à l'arc

En outre trois centres de préapprentissage ont été créés :

Un Centre à Jendouba où 440 stagiaires ont été formés
Un Centre à Tabarka où 198 stagiaires ont été formés
Un Centre à Bou-Salem où 80 stagiaires ont été formés.

.../...

A part tous ces Centres, le projet du service civil qui a été lancé, suivant les recommandations du congrès de Bizerte a permis la préformation de 700 jeunes dans le domaine agricole et Bâtiment. Il est à remarquer que ce système de formation n'a pas été efficace pour la simple raison que cette formation n'a pas débouché sur le plein emploi ; ce qui a conduit les responsables à condamner ce type de formation en créant le projet spécial pour la formation des jeunes qui sont au nombre de 480. Quant à la formation sur le tas malgré le mauvais comportement des jeunes on a pu assurer la formation de 870 jeunes (2/3 féminin) tout en les plaçant dans les entreprises avec un contrat d'apprentissage.

Durant la décennie un programme national de perfectionnement de cadre moyen a été mis à jour, pour Jendouba 56 opérations de perfectionnement ont été menées et ont touché plus de 300 ouvriers bien que les employeurs ne soient pas convaincus de l'utilité de l'opération.

L'ENSEIGNEMENT

Les tableaux ci-après illustrent amplement l'évolution de l'enseignement primaire et secondaire dans la région (tableau 1,2,3,4,5 pour l'enseignement primaire 5,6,7,8,9 pour l'enseignement secondaire.

1) L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

De 52,23 le taux de scolarisation en 1967-68 (68,24 pour toute la Tunisie) sur une population scolarisable de 71129 et une population scolarisée de 37.155. Ce taux est passé en 1971 à 59,21 (72 pour toute la Tunisie) pour une population scolarisable de 73 534 et une population scolarisée de 43.538.

Le taux de scolarisation par sexe en 1967-1968 dans le Gouvernorat est de 70,91 pour les garçons (82,96 pour toute la Tunisie) et de 31,32 pour les filles (52,21 pour toute la Tunisie) est passé en 1971 à 75,72 pour les garçons (88 pour toute la Tunisie) et à 40,71 pour les filles (58,71 pour toute la Tunisie).

Le nombre des cantines a atteint en 1971, 105 (2 157 pour toute la Tunisie) avec un total de 25.000 repas servis (8.500 chauds, 16.500 froids) (535.160 pour toute la Tunisie).

2) L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La population scolarisée était de 5.026 en 1969 et de 6541 en 1971.

Le nombre d'élèves pour 1000 habitants était en 1969 de 18,4 (32,1 pour toute la Tunisie) et en 1971 de 23,4 (35 pour toute la Tunisie).

Le nombre de bourses qui était d'un millier en 1962 pour 1.500 bénéficiaires a atteint en 1971 2842 bourses pour 3486 bénéficiaires.

.../...

//- EVOLUTION DE TAUX DE SCOLARISATION DANS LE
GOUVERNORAT POUR UNE POPULATION SCOLARISABLE
DE 6 - 14 ANS.

(GARCONS ET FILLES)

	Population Scolarisable	Population Scolarisée	Taux de Scolarisation
67 - 68	71 129	37 155	52,23
68 - 69	71 928	39 626	55,09
69 - 70	72 727	42 580	58,54
70 - 71	73 534	43 538	59,21

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

TABLEAU N° 2

EVOLUTION DE TAUX DE SCOLARISATION PAR SEXE
DANS LE GOUVERNORAT DE JENDOUBA

	GARCONS	FILLES	ENSEMBLE
66 - 67	68,33	29,50	50,02
67 - 68	70,91	31,32	52,23
68 - 69	74,28	33,60	55,09
69 - 70	75,89	39,12	58,54
70 - 71	75,72	40,71	59,21

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

TABLEAU N° 3

//- EFFECTIF DES ELEVES PAR SEXE ET ANNEE
D'ETUDE 1 9 7 1

	M A S C U L I N	F E M I N I N
1ère année	6114	3532
2ème année	5027	2817
3ème année	4643	2416
4ème année	4517	2155
5ème année	3932	1760
6ème année	5008	2011
Ensemble	29241	14691
<u>T O T A L.....</u>	43	932

//- EFFECTIFS DES ELEVES EN NOUVEAUX ET REDOUBLANTS
PAR ANNEE D'ETUDE 1971

	NOUVEAUX	REDOUBLANTS	ENSEMBLE
1ère année	7149	2497	9646
2ème année	5848	1996	7844
3ème année	5595	1464	
4ème année	5224	1448	6672
5ème année	3895	1797	5692
6ème année	3458	3561	7019
<u>TOTAL.....</u>	31169	12763	43932

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

TABEAU N° 5

EFFECTIFS DES ECOLES, DES LOCAUX CLASSES,
DES CLASSES ELEVES
DES ENSEIGNANTS 1971

Nombre d'écoles	Nbre de locaux classes	Nbre de classes élèves	Nombre d'Enseignants					Nombre d'Elèves		
			Institu- Heurs	Monit.	Monit.	Supplé- ants	Ensem- ble	Garçons	Filles	Ensemb
				1° Ordre	2° Ordre					
105	568	1087	277	278	300	2	857	29241	14691	43932

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LONG

TABLEAU N° 6

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SELON L'ETABLISSEMENT
LE TYPE D'ENSEIGNEMENT, NOMBRE DE CLASSES ET LE
SEXE

	Nbre de Classes	EFFECTIFS DES ELEVES			Nbre de Classes	EFFECTIFS DES ELEVES			T O T A L
		Elèves	Fémin.	Mas. Ensem- ble		Elèves	Masculin	Fémin. Ensemb.	
Lycée du 9 Avril	68	1777	203	1980	16	546	-	546	2526
Lycée de Jeunes Filles Rue Liberté	36	773	407	1180	11	134	221	355	1535
Collège Second. S.P.B.Salem	22	608	163	771	8	211	42	253	1024
C.S.S.P. Tábarka	7	203	36	239	4	123	22	145	384
C.Secondaire Ain-Draham	29	813	151	264	-	-	-	-	264
Centre de Forma- tion Beni M'Tir	-	-	-	-	6	168	-	108	128
<u>T O T A L.....</u>	<u>162</u>	<u>4174</u>	<u>960</u>	<u>5134</u>	<u>45</u>	<u>1122</u>	<u>285</u>	<u>1407</u>	<u>6541</u>

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LONG ET PROFESSIONNEL

TABLEAU N° 7

NOUVEAUX ELEVES ET REDOUBLANTS SELON LE TYPE
D'ENSEIGNEMENT ET L'ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENT	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LONG			ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL			TOTAL
	Nouveaux	Redoub.	Ensemble	Nouveaux	Redoub.	Ensemble	
Lycée 9 Avril Jendouba	1664	316	1980	466	80	546	2526
Lycée de Jeunes Filles Rue Liberté	1009	171	1180	337	18	355	1535
C.S.S.P. Bou-Salem	652	83	735	280	9	289	1024
C.Secondaire Ain-Draham	627	87	714	233	17	250	964
C.S.S.P. Tabarka	210	29	239	137	8	145	384
Centre de Forma- tion Beni M'Tir	-	-	-	108	-	108	108

SUITE EN

F

2



30511

MICROFICHE N°

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F

2

NOUVEAUX ET REDOUBLANTS

	NOUVEAUX	REDOUBLANTS
1ère année	654	148
2ème année	848	175
3ème année	1132	188
4ème année	714	163
5ème année	585	9
6ème année	151	11
7ème année	38	-
Ensemble	4162	686
<u>TOTAL.....</u>	<u>4848</u>	

PAR SEXE ET SELON L'ANNEE D'ETUDE

	S E X E	
	M A S C U L I N	F E M I N I N
1ère année	707	169
2ème année	617	164
3ème année	36	-
Ensemble	1368	333
<u>TOTAL</u>	<u>1 6 9 3</u>	

PLATEAU PUBLIQUE

-*****-

I. - INTRODUCTION

Les perspectives décennales (1962-1971) de développement de l'armement sanitaire, compte tenu des déséquilibres existant entre la Médecine curative et la Médecine préventive d'une part et des inégalités dans la répartition géographique des formations hospitalières et sanitaires d'autre part, avaient fixé certains objectifs à atteindre :

- 1°/ - Le renforcement de la Prévention
- 2°/ - Le renforcement de l'armement sanitaire et hospitalier à l'échelle régionale.
- 3°/ - Le renforcement de la formation des cadres médicaux et para-médicaux.

Les normes de calcul adoptées étaient :

- 3 lits pour 1.000 habitants
- 1 dispensaire pour 5.000 "
- 1 médecin pour 1.000 "
- 1 agent para-médical 3 lits pour

- RESULTATS DE LA DECENNIE 1962-1971

Au niveau de la région de Jendouba, les tableaux ci-après font le point de la situation dans ce domaine.

.../...

REMARQUE :

(1)- Les évaluations et les prévisions démographiques étaient très timides, le taux d'accroissement retenu pour les calculs était de 2% environ ; la réalité devait démontrer que ce taux est supérieur à 3% ; le recensement de 1966 fait ressortir déjà une population de 252.252 habitants.

La reconnaissance géographique effectuée par les agents de la Santé Publique dans le cadre du programme d'éradication du paludisme et menée avec une technique bien éprouvée dans d'autres pays a pu nous fournir au moins de Mars 1971 une population de 280.822 habitants. Le pourcentage des omissions est supérieur à celui des surévaluations.

(2)- La capacité hospitalière des établissements de la région n'a augmenté que de 31 lits en dix ans. L'indice lit-population était de 1,7 pour 1.000 habitants en 1962.

Il est aujourd'hui de 1,6 pour mille habitants. La construction d'un Hôpital neuf de 360 lits avait été prévue par le premier plan quadriennal. Jusqu'à ce jour cet Hôpital reste à l'état de promesse.

(3)- Le nombre de Médecins est resté inférieur au nombre projeté lequel fut calculé sur une sous-estimation démographique. Si nous retenons le critère de Un Médecin pour 10.000 habitants (moyenne nationale en 1962) la région devait disposer en 1971 de 28 Médecins. Or les effectifs réels ne sont que de 20 Médecins de la Santé Publique et de deux Médecins de libre pratique.

Le peu d'enthousiasme que manifestent les Médecins Tunisiens à servir dans les régions de l'intérieur semble prendre ses origines d'une part dans les tâtonnements de la législation qui réglementait la fonction médicale en Tunisie et d'autre part dans la volonté des jeunes Médecins de rester en contact avec les C.H.U. qui leur garantissent une meilleure formation et des possibilités sérieuses de promotion.

.../...

a-(4)- Par personnel para-médical, nous entendons tous les auxiliaires à l'exception des ouvriers et du Personnel Administratif.

b- Le chiffre (246) de la colonne 2, n'intéresse que le Personnel para-médical attaché aux Hôpitaux ; ne sont pas compris dans ce nombre les agents des services extérieurs et de l'Hygiène Publique et Sociale.

III- GRANDES TENDANCES MANIFESTEES :

Durant la décennie, la mortalité infantile continue à diminuer, la natalité augmente. Les premiers résultats de notre action dans le domaine du Planning Familial se sont traduits par une légère augmentation des naissances. Si paradoxal que cela paraisse le phénomène s'explique par le fait que des centaines de jeunes femmes qui traînaient des affections chroniques de leur système génital ont pu être dirigées pour traitement sur le service de gynécologie de l'Hôpital Régional. Il s'en suivit un regain de fécondité chez ces femmes accidentellement rendues stériles.

Dans le domaine obstétrical la Santé Publique ne contrôlait que 8% du total des naissances enregistrées aux bureaux de l'Etat Civil. En 1971 ce taux est de 24%.

Sur le plan épidémiologique, et grâce à l'action remarquable menée par les services de l'Hygiène Publique, certaines maladies infectieuses ont perdu de leur caractère épidémique pour ne subsister qu'en foyers isolés avec apparitions sporadiques ; c'est le cas des maladies d'origine hydrique.

De façon globale la décennie qui s'achève n'a pas tenu toutes ses promesses et n'a eu que le mérite (?) de maintenir les établissements hospitalo-sanitaires de la région dans leur dimensions du départ malgré les pressions toujours plus accentuées de la poussée démographique et des prétentions légitimes d'une population, historiquement éprouvée, à une Médecine moderne et en perpétuelle évolution.

Au terme de cette décennie, la région souffre de certains déséquilibres dont :

.../...

1°/- Un décalage évident entre les possibilités des cadres et les moyens matériels de travail mis à leur disposition.

2°/- Un retard apparent et appréciable de cette région sur l'ensemble de la République, retard du pour l'essentiel, à des considérations historiques telles que l'impact de la colonisation et la guerre d'Algérie.

3°/- Un effort de scolarisation sans précédent (50.000 élèves en 1971 dans une région de 292.488 habitants) ne fera sentir ses effets positifs que vers la fin de la décennie. En attendant, nous devons nous attendre à une augmentation des charges régionales et nationales et par là à une accentuation des effets sociaux d'un chômage endémique très difficile à résorber dans une région essentiellement agricole et à très faibles ressources minières ou industrielles.

- 51 -

HOSPITALIO-SANTALIRE EKISVANT AU PIN SEPTEMBRE 1971 (Détails)

DÉLEGATION	Liste des hôpitaux	Dis- pensai-	P.M.I.			PERSONNEL HOSP.			PERSONNEL PREV.			PERSONNEL PEP.			Obser- vations
			Groupe	Gen- tre	P.F. Centre	Commu- nauté	Medi- cal	Para- médi- cal	Medi- cal	Para- médi- cal	Av- tres	Medi- cal	Para- médi- cal	Av- tres	
JENDOURA	162	6	-	1	1	5	10	54	51	2	25	10	3	7	3
BOU-SALEM	120	3	-	1	4	4	2	28	17	-	19	-	-	-	3
ATI DRAHAM	95	5	-	1	6	1	1	16	19	-	15	-	-	-	1
GHARDIMAOU	31	1	-	1	2	1	1	6	6	-	14	-	-	-	1
THABARKA	24	3	1	-	4	1	1	3	4	-	7	-	-	-	2
TOTAL : 432	17	1	4	1	24	15	117	97	2	80	10	3	9	10	

DEPARTMENT DES MEDICINS

SPECIALISMS	JENDOUBA	BOUSSALIM	A. DRAHAM	GHAMMACHOU	TABARKA	Hy. Publ.	P.F.	Observation
- Médecine Générale	3	1	1	1	1	-	-	
- Chirurgie	2	-	-	-	-	-	-	
- Gynécologie	1	-	-	-	-	-	2	
- Pédiatrie	1	-	1	-	-	1 (Scol)	-	
- Ophtalmologie	1	-	-	-	-	-	-	
- Physiologie	1	-	-	-	-	-	-	
- Stomatologie	1	-	-	-	-	1 (Scol)	-	
- Hygiène Publique	1	-	-	-	-	1 (Epid)	-	

II) CTION SOCIALE.

==oofOo==

Avant de passer en revue, les retrospectives décennales de l'Action Sociale, et de présenter les perspectives pour l'horizon 1980, il serait nécessaire de rappeler brièvement au cours de cette introduction les objectifs et le champs d'action de l'Action Sociale dans le Gouvernorat de Jendouba, ainsi que la population concernée, les méthodes d'action et le personnel social.-

Au cours du second chapitre qui sera consacré aux retrospectives, nous essayerons de présenter ces dernières suivant deux parties chronologiques à savoir :

- 1) de 1962 à 1967.-
- 2) A partir de 1967 ou le Projet Pilote Rural de Jendouba.-

Ceci nous permettra, de mettre en relief les réalisations décennales en matière d'action sociale, et nous permettra d'autre part de suivre l'évaluation des activités de l'action sociale depuis son introduction dans le Gouvernorat de Jendouba en 1962 et jusqu'à nos jours.-

III NTRODUCTION: OBJECTIFS ET CHAMPS D'ACTION :

a) OBJECTIFS :

A partir d'activités socio-éducatives, individuelles de groupes et de masses l'action sociale vise un certain nombre d'objectifs, susceptibles de favoriser la promotion de l'homme et de la famille, et par là le développement social de la société Tunisienne.-

Ces objectifs poursuivis se présentent comme suit. :

1) Contribuer à réduire les différences entre les différentes catégories d de la population à savoir :

- Population urbaine et population rurale
- Hommes et femmes
- Jeunes scolarisés et analphabètes.

2) Offrir à la population la possibilité et lui permettre d'affronter sans trop de difficultés les mutations de notre société en évolution.

.../...

3) Mettre en valeur les ressources humaines, en offrant la possibilité à la population d'accroître les activités d'Auto-Assistance, en lui donnant aussi le sentiment d'être associée aux efforts du développement national.

Ce sont là généralement les objectifs que poursuit l'action sociale tant à l'échelle nationale que régionale, objectifs qui pourront être atteints essentiellement par :

- l'Education
- La prévention et le traitement des cas sociaux
- l'Animation

et non par de simples actions d'assistance et d'aide.

b/- POPULATION CONCERNÉE :

La population concernée par l'action sociale est essentiellement rurale (éducation et animation) et suburbaine (prévention et traitement des cas sociaux engendrés la plupart du temps par l'exode rural).

Par des activités plus spéciales, l'action sociale s'adresse à l'ensemble de la population (hommes et jeunes) et qui représentent de 81 à 83 % de l'ensemble de la population du Gouvernorat de Jendouba (soit près de 61 % de la population totale du pays).

Par des activités plus spéciales, l'action sociale s'adresse à certaines catégories de la population bien déterminées telles par exemple les jeunes filles rurales analphabètes âgées de 12 à 18 ans ; elle s'adresse également aux familles et aux individus considérés comme cas sociaux et qu'il s'agit de maintenir comme éléments sains et dynamiques au sein de la société et ce par une action préventive et curative.

Le Gouvernorat de Jendouba, comme tous les autres Gouvernorats a été l'objet de cette action; il est évident que ces activités entreprises doivent être renforcées, notamment dans les régions rurales et les cités populaires suburbaines les plus surpeuplées.

c/- METHODES DE TRAVAIL :

Les méthodes de travail utilisées pour cette action sociale sont assez diversifiées à savoir :

- Contact direct, à domicile ou dans les services
- Education de masse animation en milieu ouvert, en utilisant notamment les moyens audio-visuels.

- Conférences, cours et démonstrations pratiques.
- Etude des cas sociaux.

d/ - PERSONNEL EN FONCTION :

A côté du personnel administratif commun à toutes les administrations le personnel social en service pour cette action sociale est constitué de deux catégories de personnel, et de bénévoles soit :

- 1) Les Assistants Sociaux :
 - Le Responsable Régional
 - Les Animateurs Coordinateurs
- 2) - Les Animatrices Sociales au nombre de 19
- 3) - Les Gardiennes d'enfants bénévoles garderies d'enfants des centres locaux) au nombre de 6.

1) RETROSPECTIVE DE L'ACTION SOCIALE :

a) De 1962 à 1967 :

L'introduction des activités sociales dans le Gouvernorat de Jendouba a été faite au courant de l'année 1962 par le recrutement et la mise en place d'un certain nombre d'animatrices sociales formées au cours d'une période de 6 mois. Elles ont été placées, à l'échelle de chaque délégation (voir tableau).

Dans l'ensemble elles ont fait de grands efforts, sur le plan de l'éducation des mères en matière d'hygiène et de nutrition infantile, de l'amélioration et de l'assainissement du foyer, ainsi que dans le domaine des jardins familiaux. Elles étaient malheureusement trop isolées et insuffisamment mobiles et leur action de ce fait ne pouvait toucher qu'une partie infime de la population soit au maximum 3 à 4 % des familles.

Comme infrastructure elles ne disposaient que de petits bureaux éparpillés dans les secteurs de travail, ne pouvant leur permettre de mettre sur pied une activité de promotion féminine permanente.

.../...

TABLEAU DE REPARTITION DU PERSONNEL

LOCALITE	NOBRE	QUALITE	SERVICE OU SECTEUR
JENDOUBA	4 + 1	Animatrice - Animateur Chef	Cité Populaire
AIN-GRAHAM	1	Animatrice	" "
GHAMDI'AOU	1	Animatrice	" "
BOUSSALEH	1	Animatrice	" "
TABARFA	1	Animatrice	" "

b) A partir de 1967 :

C'est à partir de cette date que le projet pilote rural d'action sociale intégrée, a été mis sur pied, et que ses activités diverses ont commencé.

Le projet, prévoit un ensemble d'infrastructure et d'équipement pour la mise en oeuvre d'un programme d'action coordonnée entre les divers services et organisations touchant de près le développement socio-économique de la région.

PREVISION DU PROJET PILOTE RURAL :

1ère tranche :

- Personnel :
 - 7 Animatrices Sociales
 - 3 Assistants Sociaux Animateurs
 - 1 Assistante Sociale Polyvalente
 - 3 Moniteurs d'Education Physique
 - 3 Animatrices Agricoles.

- Infrastructure et Batiments :

- 1 Centre Régional d'Action Sociale
- 7 Centres Locaux d'Action Sociale.

2ème Tranche :

- Personnel :

2 assistants sociaux animateurs
5 animatrices sociales.

- Infrastructure et Bâtiments :

5 Centres locaux d'action sociale.

REALISATIONS :

Toutes les infrastructures prévues ont été réalisées. Le projet a perdu son intégrité et seul le personnel social mis en place, est resté en fonction jusqu'à nos jours, le personnel prévu pour l'éducation civique et pour les activités agricoles a été retiré.

Le tableau ci-après nous démontrera plus clairement l'évolution des centres d'action sociale et plus exactement.

- Infrastructure réalisée au cours de la décennie
- Personnel mis en place
- Moyens de transport.
- Et à titre indicatif la fréquentation des centres, par les femmes et les enfants, ainsi que les contacts avec les familles et visites effectuées à domicile depuis la mise en oeuvre du projet.

A côté des centres d'action sociale, une seconde institution socio-éducative, a été mise en place à partir de l'année 1966, " le centre de la jeune fille rurale " doté d'un personnel éducatif nécessaire soit :

1 Directrice
1 Surveillante Générale
5 Monitrices Spécialisées.

Ce centre a pu former environ 720 jeunes filles issues toutes du milieu rural.

PHASE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE :

Le projet de développement dans sa conception et sa réalisation a connu trois phases bien distinctes à savoir :

.../...

A) Phase de préparation : Amorcée en 1965 portant réalisation d'une étude socio-économique sur l'évaluation des besoins et des potentialités dans l'ensemble du Gouvernorat de Jendouba.

B) Phase de mise en pratique : 1967, s'est traduite par le fonctionnement proprement dit du projet lequel fonctionnement s'est matérialisé par l'ouverture d'un Centre Régional de Développement Social et de huit (8) Centres Locaux répandus dans les Délégations du Gouvernorat.

C) Phase d'évaluation : Cette étape qui est en cours d'application est destinée à évaluer l'ensemble de l'expérience.

Comme il a été noté ci-dessus, le projet de développement est une expérience pratique en matière de développement communautaire, toutefois le fondement de cette politique sociale est basée en premier lieu sur la croyance en l'homme et à sa capacité de contribuer à son démarrage socio-économique et à celui de son entourage.

En guise d'explication le développement est intégré en ce sens qu'il doit toucher toutes les tranches d'âges, (enfance, adolescence, adultes et troisième âge) ainsi que tous les aspects de développement, (social économique, culturel etc...).

FINALITE DU PROJET :

Pour être plus bref disons que le projet de développement intégré vise trois objectifs.

a) Détecter et arrêter un ensemble de méthodes de travail efficace dans le contexte de la politique de développement communautaire et d'animation rurale.

b) Abolir la passivité du citoyen et la remplacer par une aptitude active vis à vis de tous les efforts déployés par le Gouvernorat dans le cadre du progrès social et économique.

c) Instaurer et initier la population rurale au système de vie communautaire.

EVOLUTION DES CENTRES DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

PERSONNEL SOCIO-EDUCATIF

FREQUENTATIONS : 1967 -/- 1972

- 59 -

ANNEE	PERSONNEL				GENRE	GARDERIE		MOYENS DE TRANSPORT	FREQUENTATION P. et J.F. ENFANTS	CONTACT ET VISTES à D	
	A	S.S	M. de S	A.S		M. A	Nbre				G
1967	3 (1)	1	3	10	2	8	8	4 Voitures R 4 1 Voiture Land Rover	420	140	3010
1968	3	1	2	12	1	10	10	4 Voitures R 4	480	180	4162
1969	4	1	1	14	1	13	13	4 Voitures R 4	520	200	4072
1970	5	1	10 (2)	16	0	13	9	3 Voitures R 4	520	180	4525
1971	5	1	1	16	0	13	9	3 Voitures R 4	560	292	5235
1972 Avril	3	1	0	16	0	13	6	2 Voitures R 4	572	240 jusqu'à Avril	3182

(1) Le nombre des animateurs y compris le Responsable Régional.

(2) Depuis 1970 pas de Moniteur de Sport ni de Monitrices Agricoles dépendant du Centre Régional de Développement Social de Jendouba.

/A CULTURE, LA LUTTE CONTRE L'ANALPHABÉTISME
ET LE SPORT

A - /A CULTURE

La dernière décennie 1962-71 n'a pas connu le développement culturel escompté. L'infrastructure culturelle, l'animation culturelle les moyens financiers sont négligeables (voir tableaux). Les budgets des comités culturels régional et locaux sont restés presque stationnaires tout le long de la décennie. Leur source d'alimentation est très fluctuante.

BUDGET ANNUEL MOYEN DU COMITE
CULTUREL REGIONAL

ORGANISME	MONTANT
Ministère des Affaires Culturelles	3.500
Conseil du Gouvernement	3.000
Commune de Jendouba	200
<u>TOTAL</u>	<u>6.700</u> -----

Le système de volontariat sur lequel est basé l'activité culturelle n'a pas donné ses fruits. Il faut noter qu'on a assisté à la fin de la décennie à une motivation plus importante de la part de la population pour ce qu'on pourrait appeler une "culture passive" (journaux, revues, et surtout télévision) que pour ce qu'on pourrait appeler une "culture active" (conférences, colloques, tables rondes, ciné-club).

Ceci est dû principalement à l'existence et à l'extension de la télévision. Un point mérite d'être soulevé et qui a un impact sur le développement de la culture (information et formation) c'est la consommation des journaux tunisiens dans la région. Le nombre des acheteurs possibles des journaux est à la fin de la décennie de 65.000. Il n'est réellement que de 1154. Le taux d'achat qui est de 1,8 % reste donc bas.

	JENDOUA	BOUSSALEM	BOUADJANE	OUED MELZI	GHARDIMAO	FERIANA	BEH METIR	AIN DAHANI	TABERKA
Maisons du Peuple	Prévu	1	1	1		1	0	1	1
	Réalisé	0	0	0		0	0	1	0
Maisons de la culture	Prévu	0	2	0	0	0	0	0	0
	Réalisé	0	0	0	0	0	0	0	0
Complexes culturels	Prévu	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisé	0	0	0	0	0	0	0	0
Clubs	Prévu	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisé	1	0	0	1	0	0	1	0
Salles de spectacle	Prévu	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisé	0	1	1	1	0	0	0	0
Théâtres	Prévu	2	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisé	0	0	0	0	0	0	0	0
Salles de cinéma	Prévu	1	1	0	0	1	0	1	1
	Réalisé	1	0	0	0	0	0	0	1
Bibliothèques publiques	Prévu	1	1	0	1	1	0	1	1
	Réalisé	1	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothèque inf.	Prévu	1	1	0	0	0	0	1	1
	Réalisé	1	1	0	0	1	0	1	0

CADRE ADMINISTRATIF ET ANIMATEURS

1962 - 1971

	PREVU	REALISE
Théâtre	2	1
Cinéma	2	0
Bibliothèque	6	3
Musique	2	1
Administration	3	4

/// INSTITUTIONS CULTURELLES

1962 - 1971

	PREVU	REALISE
Comités Culturels Locaux	6	10
Cellules Culturelles	2	12
Clubs	3	10
Troupes "Amateurs"	7	15
Troupes "Professionnelles"	0	1

BIBLIOTHÈQUES

(SITUATION A LA FIN DE DECENNIE 1962-1971)

LOCALISATION	NATURE DES BIBLIOTHÈQUES	N° DE LIVRES		N° D'ADHÉRENTS
		ARABE	FRANÇAIS	
JENJOUA	Bibliothèque enfants	1.000	500	
BOU-SALEH	" "	644	537	
BOU-SALEH	" Municipale	864	1.029	1.082
GHAJOU'AOU	" "	566	152	185
OUES-ELIZ	" "	625	243	120
TABARKA	" "	563	195	133
JENJOURA	" Publique	6.483	3.878	1.569
	<u>TOTAL -</u>	10.745	6.534	3.069
			17.279	3.069
			-----	-----

0000

VILLES ET LOCALITES	Action	Al Amal	Prose	Asebah	Total N°	Nbre de Lecteurs	% Lecture	Abonnements
Jendouba	40	50	120	100	310	5.538	6 %	
Ain Dreham	20	15	50	60	145	950	17 %	
Bou-Salen	10	10	50	70	140	2.989	4 %	
Tabarka	15	20	50	20	105	1.090	10 %	
Ghardimou	10	5	10	25	50	2.454	2 %	
Oued Mellis	5(1)	5	-	-	10	244	4 %	
Formana	-	-	-	-	-	405		
Ben Bechir	(1)	5	-	-	5			Al Amal 407 Action 142
Sidi Meskine	-	10	-	-	10			549 38,500 F.C
	100	120	280	275	775			

B - /A LUTTE CONTRE L'ANALPHABÉTISME OU EDUCATION SOCIALE

Tâtonnant quant aux méthodes, aux programmes et même quant à la conception générale au début de la décennie, l'action de lutte contre l'analphabétisme a connu une grande expansion et réussite entre 1965 et 1969. Les raisons en sont les suivantes :

- 1) Existence d'une coordination au niveau régional entre les cadres spécialisés, l'autorité administrative et les différentes organisations nationales.
- 2) Enthousiasme à tous les niveaux des responsables pour l'action de lutte contre l'analphabétisme.
- 3) Existence de secteurs organisés (coopération) qui ont garanti une certaine assiduité aux cours.
- 4) Les heures de cours sont considérés par certains organismes comme heure de travail.
- 5) Existence d'encouragements variés : promotion, prix pour les bons élèves.
- 6) Visites des centres en fonctionnement par les différents responsables.

Cependant cette action a connu un grand fléchissement de 1969 jusqu'à la fin de la décennie à la suite du revirement de la politique économique de Septembre 1969, la population touchée par cette action croyant que ce système éducatif est étroitement lié à la coopération.

INFRASTRUCTURE
SPORTIVE

-//-

Localisation	Foot. Ball	Basket. Ball	Volley Ball	Hand Ball	Tennis	Patin	Gymnase	Complexe	Piscine
JENDOUBA	1	1	1	2	1	1	Faisant partie des collèges		
Bou-Salem	1					1			
Aïn-Draham	1								1
Ghardimaou	1	1							
Tabarka.	1							1	
Béni-Mtir							1	1	
<u>TOTAL/...</u>	5	2	1	2	1	2	3	2	1

ADRES SPORTIF

—00808—

DISCIPLINE	Jendouba S.	Union Sportive BOUSALIM	Union Sportive GHARDI, D'AIN DRAHAM	Etouile D'AIN DRAHAM	Gornali TABARKA	Association Sportive Civile at Soalire
Foot ball	1	1	1	1	1	
Hand ball	1					1
Volley ball	1					1
Athlétisme						1
Gymnase	1					1
Pétanque	1					1
TOTAL GENERAL	14					

AGRICULTURE

LA PRODUCTION AGRICOLE

Dans l'ensemble l'agriculture n'a pas connu au cours de la dernière décennie l'accroissement prévu : 1,5 % au lieu de 4 % dans le Gouvernorat de Jendouba. Cela est dû à deux raisons fondamentales :

1) La politique de coopération à outrance avec ses anomalies administratives sa gabegie de gestion et ses conséquences psychologiques.

2) Aux conditions climatiques qui n'étaient pas favorables.

Mais on peut distinguer deux périodes dans l'évolution de l'agriculture dans la région au cours de la décennie 1962 - 1971.

La 1ère : de 1961 à 1969 (Septembre) la plus longue
La 2ème : de 1969 à 1971 (une année)

L'Agriculture a subi à partir et au cours de cette année une grande mutation tant sur le plan agricole pur qualitativement et quantitativement que sur le plan de la psychologie de l'agriculteur.

L'attachement de l'agriculteur à la terre agricole, par le travail agricole s'est plus particulièrement affirmé après le revirement économique de Septembre 1969.

Non seulement on assiste à un changement de psychologie mais aussi à une volonté de faire, de travailler, de créer, à un vouloir de moderniser, bref de changer. La pratique des cultures irriguées qui était presque absente en 1961 a atteint à la fin de 1971 : 3600 ha.

.../...

Elle a entraîné la diversification des spéculations et par là même la pratique des assolements. L'élevage ne se fait plus ut singuli mais est intégré dans un ensemble cultural. Le crédit bancaire (court et moyen terme) est rentré dans les habitudes. Néanmoins son extension aux petits agriculteurs est demeuré entravé par des exigences administratives que le simple agriculteur n'est pas à même de comprendre et d'accepter facilement. Il faut aussi signaler que le titre bleu titre de propriété exigée comme garantie par les organismes bancaires ne peut être fourni par la majorité des agriculteurs.

Les tableaux suivants retracent amplement l'évolution quantitative de la production agricole au cours de la dernière décennie 1962 - 1971 : céréales, arboriculture, cultures maraîchères, légumineuses, cultures industrielles etc... ainsi que les différentes opérations agricoles (assainissement, grande hydraulique, points d'eau, aides aux agriculteurs).

//- VOLUTION DES ENCLAVURES ET DES PRODUCTIONS
DURANT LA DERNIERE DECENNIE

CEREALES

CAMPAGNES	Superficie (ha) Produc- tion (qx)	CEREALES (ha)				
		P R I N C I P A L E			S E C O N D A I R E	
		B. D.	B. T.	B. T. M.	Orge avoine	Cultures Céréales
1961-62	S	46.833	6.151	-	13.500	-
	P	405.179	76.895	-	1.900	-
1962-63	S	46.200	11.100	-	15.600	2.000
	P	323.400	99.900	-	171.600	24.000
1963-64	S	49.200	10.300	-	16.400	7.500
	P	393.600	118.000	-	196.800	18.000
1964-65	S	52.750	12.000	-	15.800	7.400
	P	569.350	148.000	-	189.600	16.800
1965-66	S	48.600	11.700	-	9.600	7.550
	P	188.800	135.600	-	105.600	18.600
1966-67	S	51.200	10.700	-	10.500	5.000
	P	307.200	100.700	-	110.250	10.000
1967-68	S	41.000	8.500	-	12.700	7.350
	P	369.000	102.000	-	152.400	14.850
1968-69	S	37.700	11.200	-	7.440	7.473
	P	285.300	134.400	-	89.280	14.730
1969-70	S	28.600	3.500	2.600	2.600	950
	P	286.000	42.000	40.300	30.300	3.500
1970-71	S	36.180	5.798	11.354	10.670	635
	P	406.609	85.127	209.930	126.740	78.057

EVOLUTION DE L'ELEVAGE
DURANT LA DERNIERE DECADE

—00800—

ANNÉES	BOVINS	NOMBRE DE TÊTES		EQUIDES
		OVINS	CAPRINS	
1963-64	67400	107400	1900	7000
1970-71	46756	94233	53500	14000

EVOLUTION DES ENSEMBLES ET DES PRODUCTIONS
DURANT LA DERNIERE DECENNIE

LEGUMINEUSES

CAMPAGNES	Superf. (ha) Produc- tion (qx)	L E G U M I N E U S E S (ha)				
		Fèves et Fèveroles	Petit Pois	Pois- Chiches	Vesce	lentille Fenugrec
1961-62	S	3.200	1.400	1.300	350	390
	P	22.400	8.400	8.100	2.100	3.120
1962-63	S	5.400	1.200	2.400	210	1.700
	P	35.100	7.800	16.800	1.260	10.400
1963-64	S	4.900	1.050	1.600	235	1.500
	P	34.300	6.825	10.400	1.410	12.000
1964-65	S	5.800	1.350	2.500	240	1.400
	P	40.600	87.750	16.250	1.680	9.800
1965-66	S	5.300	1.270	2.640	265	1.300
	P	37.100	7.620	8.480	1.590	9.100
1966-67	P	21.000	3.600	11.275	1.015	6.200
	S	4.200	900	2.050	290	1.240
1967-68	S	3.900	1.300	2.300	333	1.140
	P	23.400	7.800	100	1.998	7.000
1968-69	S	6.040	1.599	2.051	333	1.000
	P	49.120	11.193	14.906	2.497,5	12.598
1969-70	S	2.950	950	1.360	410	1.840
	P	20.650	7.600	9.520	3.260	12.880
1970-71	S	4.991	-	1.493	-	-
	P	38.276	-	8.814	-	-

EVOLUTION DES CULTURES MARAICHIERES

DURANT LA DERNIERE DECENNIE

—00800—

ANNEES	SUPERFICIE (ha)	Production (QZ)	Tomates	Piments	Pommes de Terre	Oignons	Ails	Arti- chauts	P.Pois Vert	Courges	Courgettes	Concombres	Melons	Pastèques
1963-64	S	70		40	165		8	147	15	8	10	80		120
	P	540		200	765	1140	1160	100	150	400	200	400		7200
1970-71	S	326		216	187	162	24	140	75	40	33	265		714
	P	140310		7200	6700	10016	11160	10360	1525	4100	1800	23840		70320

EVOLUTION DES PRODUCTIONS ARBORICOLES

1965 A 1971

	1965 - 1966		1966 - 1967		1967 - 1968		1968 - 1969	
	Sup. ha	Prod. T	Sup. ha	Prod. T	Sup. ha	Prod. T	Sup. ha	Prod. T
Oliviers	8471	11506,200	10966	2488,600	11696	11354,220	8835	2291,840
Agrumes	180	4981,000	216	1372,000	216	634,680	216	701,920
Vignes	143	3403,801	144	3626,000	144	3868,500	144	4024,200
Amandiers	71	124,830	7960	145,200	76,60	138,400	79,60	154,100
Abricotiers	80,60	108,300	105,60	154,750	130,60	174,950	135,60	199,200
Pêchers	28	33,350	50000	38,800	77	39,200	85	45,400
Fruiniers	13	187500	16	25,500	30	18,500	33	26,300
Poiriers	166	60,000	178	113,000	214	144,500	236	112,900
Pommiers	330	336,000	354	406,100	368	606,800	377	737,200
Cognassiers	5	9,000	5	15,000	5	20,000	5	10,000
Figuers	105	34,000	108	63,000	120	82,200	121	63,000
Cerisiers	48	12,000	50	24,000	53	21,000	55	24,000
Grenadiers	40	34,500	47	40,000	50	50,000	52	70,000
Noyers	40	1,000	45	1,200	47	2,000	48	1,000
T O T A L....	9720,60		12364,20		13227,20		10422,20	

N.B. Vignes production en hl

EVOLUTION DES PRODUCTIONS ARBORICOLES

1965 A 1971

	1 9 6 9 - 1 9 7 0		1 9 7 0 - 1 9 7 1	
	Sup. ha	Prod. T	Sup. ha	Prod. T
Oliviers	12680	2752,359	12907	2967,737
Agrumes	235	1584,500	244	2341,800
Vignes	144	4318,500	144	4724,000
Amandiers	79,60	158,140	80,20	154,015
Abricotiers	135,60	220,500	151,60	243,446
Pêchers	85	50,500	97	59,100
Pruniers	33	22,600	33	30,700
Poiriers	234	120,000	244	149,500
Pomiers	388	896,000	403	1116,000
Cogussiers	5	15,000	5	12,000
Figuiers	126	77,600	126	111,800
Cerisiers	58	75,000	60	30,000
Grenadiers	65	102,000	66	105,000
Noyers	50	1,000	50	69,000
T O T A L		14319,20		14610,80

N.B. Vignes production en hl

EVOLUTION DES PRODUCTIONS ARBORICOLES

1965 A 1971

	1 9 6 9 - 1 9 7 0		1 9 7 0 - 1 9 7 1	
	Sup. ha	Prod. T	Sup. ha	Prod. T
Oliviers	12680	2752,359	12907	2967,737
Agrumes	235	1584,500	244	2341,800
Vignes	144	4318,500	144	4724,000
Amandiers	79,60	158,140	80,20	154,015
Abricotiers	135,60	220,500	151,60	243,446
Pêchers	85	50,500	97	59,100
Pruniers	33	22,600	33	30,700
Poiriers	234	120,000	244	149,500
Pomiers	388	896,000	403	1116,000
Cogussiers	5	15,000	5	12,000
Figuiers	126	77,600	126	111,800
Cerisiers	58	75,000	60	30,000
Grenadiers	65	102,000	66	105,000
Noyers	50	1,000	50	69,000
T O T A L		14319,20		14610,80

N.B. Vignes production en hl

EVOLUTION DES ENSEMBLES ET DES PRODUCTIONS
DURANT LA DERNIERE DECENNIE

CULTURES INDUSTRIELLES

CAMPAGNES	Superf. (ha) Production (qx)	CULTURES INDUSTRIELLES (ha)			
		(ha) Vesce- avoine	Tabac (T)	Betterave (T)	Tournesol (Qx)
1961-62	S : P :	5.200 156.000	1.128,50	-	-
1962-63	S : P :	4.800 144.000		-	-
1963-64	S : P :	4.200 147.000	814 501	-	-
1964-65	S : P :	5.100 153.000	1.095 694	-	-
1965-66	S : P :	3.900 117.000	1.111 700	-	-
1966-67	S : P :	4.200 102.000	1.295 652	-	-
1967-68	S : P :	3.400 102.000	1.495 1.180	-	-
1968-69	S : P :	5.305 159.450	1.875 1.080	-	-
1969-70	S : P :	3.400 102.000	1.599 1.120	480 96.000	-
1970-71	S : P :	9.308 76.660	1.431 976	560 122.000	619 8.050

GRANDE HYDRAULIQUE

<u>PREVISIONS</u>		<u>REALISATIONS</u>		
<u>OPERATIONS</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>	<u>OPERATIONS</u>	<u>ORGANISME D'EXECUTION</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>
<u>PLAN QUADRIENNAL 1965-1968</u>				
1/Construc.d'un barrage sur l'Oued Bouhertma en vue de l'irrigation de 5000ha dans les plaines de Boussalet Jendouba.	10.000.000,000	Construction d'un barrage sur l'Oued Bouhertma en cours en vue de l'irrigation de 3200ha comme 1ère tranche.	H.A.R.	Voir Division des Grands Aménagements.
2/Construc.d'un barrage sur l'Oued Zarga en vue de l'irrigation de 3200ha à Meknas, Tabarka	3.449,000,000	NEANT		
REMARQUES: Les Travaux commencés en Octobre 1971 seront achevés probablement vers 1978				
<u>PLAN QUADRIENNAL 1969-1972</u>				
1/Aménagement d'un périmètre d'irrigation de 3200 ha à Badrouna-Bou-Salem	1.500.000,000	Aménagement de 3200 ha	H.A.R.	1.500.000,000
2/Aménagement d'un périmètre d'irrigation de 85ha à Hammam Bourguiba-Aïn-Draham.	150.000,000	Aménagement de 85ha (Const.d'un lac collinaire, d'une station de pompage, d'un réseau de distribution).		150.000,000
REMARQUES: Les Travaux qui sont en cours seront probablement achevés fin 1972				

ASSAINISSEMENT AGRICOLE



<u>PREVISIONS</u>		<u>REALISATIONS</u>		
<u>OPERATIONS</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>	<u>OPERATIONS</u>	<u>ORGANISEE D'EXECUTION</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>
<u>PLAN QUADRIENNAL</u>				
<u>1965 - 1968</u>				
1°/Assainissement Agricole de la plaine de Meknes à Tabarka	500.000 ^d ,000	N E A N T	H.A.R.	-
2°/Assainissement de la plaine de Souk-El-Khémis.	Non estimé	N E A N T		-
REMARQUES: L'urgence de l'assainissement de la plaine de Tabarka est à signaler les sols étant inondés souvent jusqu'aux mois d'Avril-Mai.				

ASSAINISSEMENT AGRICOLE



<u>PREVISIONS</u>		<u>REALISATIONS</u>		
<u>OPERATIONS</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>	<u>OPERATIONS</u>	<u>ORGANISEE D'EXECUTION</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>
<u>PLAN QUADRIENNAL</u>				
<u>1965 - 1968</u>				
1°/Assainissement Agricole de la plaine de Meknes à Tabarka	500.000 ^d ,000	N E A N T	H.A.R.	-
2°/Assainissement de la plaine de Souk-El-Khémis.	Non estimé	N E A N T		-
REMARQUES: L'urgence de l'assainissement de la plaine de Tabarka est à signaler les sols étant inondés souvent jusqu'aux mois d'Avril-Mai.				

 **RESSOURCES EN EAU**



<u>PREVISIONS</u>		<u>REALISATIONS</u>	
<u>OPERATIONS</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>	<u>OPERATIONS</u>	<u>ORGANISE D'EXECUTION INVESTISSEMENTS.</u>
<u>PLAN DECENNAL</u>			
<u>1962-1971</u>			
Exécution de forages d'exploitation et de reconnaissance dans les plaines de Ghardimaou, Tabarka et Meknas	-	1 ^{re} /Exécution de 20 forages d'exploitation totalisant 1000L/s environ et 3 forages de reconnaissance dans la Haute vallée de la Medjerda.	Division des Ressources en eau et en sol. Voir Direction des ressources en eau et en sol.
		2 ^{de} /Exécution de 10 forages d'exploitation dans les plaines de Tabarka et Meknas totalisant 1501/s environ.	

<u>PLAN DECENNAL</u>			
<u>1962-1971</u>			
Exécution de forages d'exploitation et de reconnaissance dans les plaines de Ghardimaou, Tabarka et Meknas	-	1 ^{re} /Exécution de 20 forages d'exploitation totalisant 1000L/s environ et 3 forages de reconnaissance dans la Haute vallée de la Medjerda.	Division des Ressources en eau et en sol. Voir Direction des ressources en eau et en sol.
		2 ^{de} /Exécution de 10 forages d'exploitation dans les plaines de	

PREVISIONS

REALISATIONS

OPERATIONS	INVESTISSEMENTS	OPERATIONS	ORGANISME D'EXECUTION	INVESTISSEMENTS
de 1962 à 1964-Aménagement et entretien de 53 points d'eau publics	-	de 1962 à 1964-Aménagement et entretien de 53 points d'eau.	H.A.R.	-
de 1965 à 1968-Aménagement et entretien de 120 points d'eau	69.199,933	de 1965 à 1968-Aménagement et entretien de 120 points d'eau		69.139,000
de 1969-Aménagement et entretien de 88 points d'eau.	63.875,350	1969-Aménagement et entretien de 68 points d'eau		
1970-Aménagement et entretien de 56 points d'eau	23.763,600	1970-Aménagement et entretien de 37 points d'eau		17.320,000
1971-Aménagement et entretien de 52 points d'eau	29.009,648	1971-Aménagement et entretien de 43 points d'eau		11.726,376
PLAN DECENNAL: 1962-71				
1962-Aménagement de 10 points d'eau	10.000,000	1962-Aménagement de 10 points d'eau		10.000,000
1965-Aménagement de 10 points d'eau	8.229,000	1965-Aménagement de 10 points d'eau		8.229,000
1966-Construction de 5 puits	4.300,000	1966-Construction de 5 puits		4.300,000
1967-Construction de 5 puits	4.300,000	1967-Construction de 5 puits		4.300,000
1968-Construction de 5 puits	5.000,000	1968-Construction de 5 puits		5.000,000
1971-Aménagement de 5 points d'eau	6.000,000	-		-
REMARQUES: Pour les années 1963-1964-1969 et 1970 aucun crédit n'a été délégué pour la création de points d'eau publics. Pour le programme 1971 les crédits ont été visés fin 1971 et les travaux commencés en Février 1972 seront achevés en Juillet 1972.				

ENCOURAGEMENT DE L'ETAT AU DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE

-*****-

<u>PREVISIONS</u>		<u>REALISATIONS</u>		
<u>OPERATIONS</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>OPERATIONS</u>	<u>ORGANISME D'EXECUTION</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>
<u>PLAN DECENNAL</u> <u>1962 - 1971</u>				
Non déterminé	-	60 Agriculteurs ont bénéficié de prêts et subventions pour la création de périmètre irrigués (Construction de puits, acquisition de groupes moto-pompes et de conduites mobiles).	PAR et HNT	<u>Prêts</u> 34.330 ^d ,286 <u>Subventions</u> 4.404,614 ----- 38.734,900
<u>PLAN DECENNAL</u> <u>1962 - 1971</u>				
Indéterminé	-	15 Agric. privés ont bénéficié de prêts et subventions pour la construc. de bâtiments d'exploitation.		<u>Prêts</u> 34.367,220 <u>Subventions</u> 2.767 ^d ,460 ----- 37.134,680
REMARQUES: Il ya lieu d'ajouter la cons. de bâtiments d'exp. sur les UCP consolidées avec prêts BIPD. Cette opération étant dirigée par le Bureau de Contrôle des UCP à Tunis, il ne nous a pas été possible à l'échelle région. d'en dresser le bilan surtout ce qui concerne les bâtiments const. sur les UCP distantes dans certains ont été vendus et l'autres encord en place.			<u>TOTAL/</u>	

// - ENCOURAGEMENT DE L'ETAT AU DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE

(SUITE)

<u>P R E V I S I O N S</u>		<u>R E A L I S A T I O N S</u>		
<u>OPERATIONS</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>OPERATIONS</u>	<u>ORGANISME</u> <u>D'EXECUTION</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>
<u>PLAN DECENNAL</u> <u>1962 à 1971</u>	!	!	!	!
Indéterminé	-	54 Agriculteurs ont bénéficié d'une subvention de l'Etat pour le creusement de puits.	H.A.R.	<u>Subventions</u> 3.389 ^d ,128

// - HYDRAULIQUE URBAINE

PREVISIONS		REALISATION	
OPERATIONS	INVESTISSEMENTS	OPERATIONS	INVESTISSEMENTS
PLAN TRIENNAL: 62-64			ORGANISME D'EXECUT.
1/Création d'un forage, équipement, construction de réservoirs, conduite d'adduction et distribution pour la ville de Jendouba	60.000,000	1/Création d'un forage, équipement, construction de réservoirs, conduite d'adduction et distribution pour la ville de Jendouba	H.A.R.
2/Appoint d'eau pour Tabarka: forage équipement, conduite refoulement.	22.000,000	2/Appoint d'eau pour Tabarka: forage équipement, conduite refoulement.	
3/Appoint alimentation Col des Ruines à Aïn-Draham.	25.000,000	3/Appoint alimentation Col des Ruines à Aïn-Draham	
4/Exécution de 600 branchements (400,000/branchement).	24.000,000	4/Exécution de 600 branchements (400,000/branchement).	
<u>PLAN QUADRIENNAL 1965-68</u>			
1/Aïn-Draham		1/Aïn-Draham	H.A.R.
Amélioration du réseau de distribution appoint d'eau.	113.000,000	Amélioration du réseau de distribution	
2/Tabarka		2/Tabarka	
Amélioration du réseau de distribution	25.000,000	Amélioration du réseau de distribution	
3/Réalisation de 150	6.000,000	Exécution de 600 branchements à raison de 400,000 l'un	

II - HYDRAULIQUE URBAINE
(SUITE)

PREVISIONS		REALISATIONS		
OPERATIONS	INVESTISSEMENTS	OPERATIONS	ORGANISME D'EXECUTION	INVESTISSEMENTS
<u>PLAN QUADRIENNAL</u>				
<u>1969-72</u>				
<u>1°/TABARKA</u>				
Réseau de distribution	50.000,000	Réseau de distribution	H.A.R.	50.000,000
appoint d'eau		appoint d'eau		
Forage Morjane II	8.000,000	Forage Morjane II		8.000,000
<u>2°/FERNANA</u>				
Réseau de distribution	6.000,000	Réseau de distribution		0,000
<u>3°/OUED-FELIZ</u>				
Adduction et réseau de distribution	50.000,000	Adduction et réseau de distribution		50.000,000
<u>4°/GHAROU AOU</u>				
Réseau de distribution et appoint d'eau	60.000,000	Réseau de distribution et appoint d'eau		60.000,000
<u>5°/AIN-DRAHAF</u>				
Appoint d'eau	3.000,000	Appoint d'eau		3.000,000
<u>6°/PROGRAME ANNUEL</u>				
a/600 branchements par an	120.000,000	Jusqu'à fin 1971 conforme aux prévisions		
b/Extension 10%ms par an	80.000,000			
<u>7°/HANTAK BOURGUIBA</u>				
Alimentation	1107.000,000	Alimentation		1107.000,000



a) INTRODUCTION :

1 - Le milieu Naturel

Dans le Gouvernement de Jendouba, la forêt couvre 131.000 ha dont 118.000 ha de terrains domaniaux soit 37,5 % de la superficie totale du Gouvernement.

Cependant, ce taux varie d'une délégation à l'autre. Il atteint 75 % en Kroumirie c'est à dire dans les délégations d'Aïn-Draham, Tabarka et Ghardimaou.

La Kroumirie remplit toutes les conditions nécessaires pour le développement satisfaisant des forêts de feuillu : sol siliceux, pluviométrie supérieure à 800 mm. Mais la forêt souffre beaucoup de l'action de l'homme (défrichement, incendie etc...) et de son troupeau (pâturage excessif ne respectant pas les mises en défens indispensables pour assurer la régénération des peuplements).

Or, le développement économique de la région concernée, ne pouvant se concevoir que dans le respect des règles toujours perfectibles de la sylviculture et de l'économie forestière.

Sur le plan écologique, l'ensemble de la Kroumirie forestière est classé dans l'étage bioclimatique méditerranéen, subhumide, humide et perhumide à hiver chaud et doux sur le littoral (Tabarka), tempéré et frais en altitude Aïn-Draham et El Ghorra.

La pluviométrie : varie de 800 à 2000 mm favorable au développement de la forêt.

La température : qui varie 14 à 18°C en moyenne, permet de distinguer dans la masse forestière considérée deux catégories séparées à peu près par les courbes de niveau de 400m.

.../...

- les régions d'altitude inférieure à 400 m où l'action du gel sur la végétation forestière est inexistante ou très peu sensible.

- les régions d'altitude supérieure à 400 m

Les vents côtiers marins ont une action sur la végétation par la déformation des arbres et sur le sol par le transport des sols légers donnant des formations dunaires dangereuses pour les cultures et les voies de communication. Cette action est très sensible à l'EST de Tabarka dans la forêt de Mekma sur une profondeur allant jusqu'à 4 - 5 km de la côte.

Du point de vue sol, les grès de Numidie de l'oligocène occupent plus de 55 % des sols forestiers qui sont d'ailleurs pauvres et acides et sont en effet pratiquement les seuls à ne pas avoir été défrichés par les populations forestières. Il est donc certain qu'une agriculture moderne et de progrès ne pourra envisager une extension des défrichements et quo, seul, un mouvement inverse pourrait se justifier.

En raison du climat relativement favorable à la végétation, les sols de la Kroumirie ne devraient pas être trop sujets à l'érosion. Or il se trouve qu'en raison de la pente, ce facteur n'est pas négligeable surtout dans les bassins versants de l'Oued Bouterfas, l'Oued El Kébir entre Tabarka et Ain-Draham, l'Oued El Barbar entre Ain-Draham et Ghardimaou où la végétation ligneuse a été l'objet de défrichement ou d'exploitation abusive.

La végétation est composée de trois essences

principales :

- le chêne liège pur ou en mélange avec le chêne zéen et le pin maritime	= 90.000 ha
- chêne zéen pur	= 10.000 ha
- maquis	= 16.000 ha
	<hr/>
	= 116.000 ha

En sous-étage, un maquis luxuriant composé de bruyère, arbousier, phyllaria myrte entre autres rend l'accès difficile aux forêts de Kroumirie et entrave la régénération des essences principales.

.../...

La faune est constituée essentiellement de sanglier, cerf de berbérie, chacal, renard, mangouste, genette, lièvre, la perdrix est rare.

2- Le milieu humain :

Les populations usagères ont pendant longtemps été admises en forêt sans restriction et sans être régulièrement recensées. Elles exerçaient leur droit très librement malgré le désir des forestiers de les voir cantonner.

Toutefois, un recensement a été entrepris à la fin de l'année 1970 par l'Arrondissement Forestier de Jendouba pour dénombrer les populations jouissant du droit d'usage qui avaient été définies comme suit : sont recensées comme populations usagères, tous les chefs de familles habitant les lieux et l'intropes de la forêt.

Il faut noter que 71 % de la population forestière est âgée de moins de 20 ans.

La consommation annuelle de bois de feu peut être évaluée à 60.000 m³.

En attendant le résultat des études en cours, les prélèvements en produits herbacés peuvent être évalué à :

200 UF	/ an	/ ovin ou caprin
1200 UF	en	/ bovin
1000 UF	en	/ équidé.

Quant aux possibilités des pâturages forestiers, on peut les évaluer en première approximation à :

200 UF	/ an	/ ha pour herbe
350 UF	/ an	/ ha pour la glandée.

Sur ces normes on peut déterminer la charge approximative des forêts de la Kroumirie :

.../...

DELEGATION	BESOINS DU TROUPEAU EN UF.	RESSOURCES EN UF.		CONSOLIDATION COUVERTE PAR LA FORET
		PATURAGE	GLANDES	
Aïn-Draham	25.778,800	8.960,000	15.680,000	95 %
Tabarka	7.631,600	4.800,000	8.400,000	172 %
Ghardimaou	8.937,600	4.800,000	8.400,000	147 %
TOTAUX.....	42.384,000	18.560,000	32.480,000	120 %
		51.040,000		

Ainsi la forêt serait amenée à satisfaire les populations usagères si leurs troupeaux étaient les seuls à aller en forêt et si toutes les ressources de la forêt sont utilisées : utilisation de la glandée, parcours de toute la forêt. On observe que les usagers envoient leurs troupeaux au parcours sur un rayon maximum de 5 km au tour de l'agglomération.

D'autre part on observe dans la pratique que le pâturage herbacé est surexploité, tandis que la glandée est négligée surtout depuis la disparition des troupeaux de porcs qui étaient admis en pâturage en forêt. Toutefois la glandée profite un peu aux bovins surtout au gibier et une très grande partie est gaspillée.

Le ramassage des glands en hiver d'Octobre à Janvier pourrait constituer un emploi d'appoint de la population usagère qui est généralement employée en forêt de Février à Septembre de chaque année. Les glands ramassés peuvent être broyés et transformés en farine (aliment concentré). La digestibilité de la matière organique des glands décortiqués est de 82 %. Elle correspond au besoin demandé par une production élevée tandis que celle des glands non décortiqués est de 61 % et est ainsi suffisante pour l'entretien. Par contre les glands sont pauvres en protéines car l'azote s'y trouve sous forme non protéique. Les glands sont bien acceptés par les lapins et donnent une augmentation de la production d'oeufs si on les présente broyés aux poules.

Chez les ruminants, les matières celluloseuses sont mieux assimilées et la digestibilité des glands décortiqués est de 90 % au lieu de 82 % chez les monogastriques (porcs).

.../...

DELEGATION	BESOINS DU TROUPEAU EN UF.	RESSOURCES EN UF.		CONSOLIDATION COUVERTE PAR LA FORET
		PATURAGE	GLANDES	
Aïn-Draham	25.778,800	8.960,000	15.680,000	95 %
Tabarka	7.631,600	4.800,000	8.400,000	172 %
Ghardimaou	8.937,600	4.800,000	8.400,000	147 %
<u>TOTAUX.....</u>	42.384,000	18.560,000	32.480,000	120 %
		51.040,000		

Ainsi la forêt serait amenée à satisfaire les populations usagères si leurs troupeaux étaient les seuls à aller en forêt et si toutes les ressources de la forêt sont utilisées : utilisation de la glandée, parcours de toute la forêt. On observe que les usagers envoient leurs troupeaux au parcours sur un rayon maximum de 5 km au tour de l'agglomération.

D'autre part on observe dans la pratique que le pâturage herbacé est surexploité, tandis que la glandée est négligée surtout depuis la disparition des troupeaux de porcs qui étaient admis en pâturage en forêt. Toutefois la glandée profite un peu aux bovins surtout au gibier et une très grande partie est gaspillée.

Le ramassage des glands en hiver d'Octobre à Janvier pourrait constituer un emploi d'appoint de la population usagère qui est généralement employée en forêt de Février à Septembre de chaque année. Les glands ramassés peuvent être broyés et transformés en farine (aliment concentré). La digestibilité de la matière organique des glands décortiqués est de 82 %. Elle correspond au besoin demandé par une production élevée tandis que celle des glands non décortiqués est de 61 % et est ainsi suffisante pour l'entretien. Par contre les glands sont pauvres en protéines car l'azote s'y trouve sous forme non protéique. Les glands sont bien acceptés par les lapins et donnent une augmentation de la production d'oeufs si on les présente broyés aux poules.

Chez les ruminants, les matières celluloseuses sont mieux assimilées et la digestibilité des glands décortiqués est de 90 % au lieu de 82 % chez les monogastriques (porcs).

.../...

La valeur nutritive des glands est 1,11 à 1,18 UF/kg de produit brut ou 1,18 à 1,28 UF/kg de matière sèche. Tandis que la valeur nutritive de l'orge est de 1,03 UF/kg de produit brut et 1,15 UF/kg de matière sèche.

Après une période de conditionnement, on pourrait donner aux bovins 2 à 3 kg de glands par jour et 1 à 2 kg aux porcs.

Remarque : Les troupeaux de chèvres ont atteint en Janvier 71, huit mois après la modification de loi de 1958 sur l'élevage de caprins, quarante cinq mille têtes (45.000) et dépassent actuellement les 60000 caprins. La limitation de l'effectif de chèvres à introduire en forêt peut être envisagée conformément aux lois en vigueur en l'occurrence l'article 25/C de la loi N° 66 - 60 du 4 Juillet 1966 portant promulgation du code forestier.

Le défrichement

Les causes du défrichement peuvent être économiques ou sociales.

En effet la forêt est l'une des ressources naturelles qui demandent le moins de travail pour en retirer les produits: C'est une forme très extensive d'exploitation des sols et jusqu'à ce jour, hormis la apiculture, il reste une telle différence de degré entre l'économie agricole et l'économie forestière que l'on peut presque la considérer comme une différence de nature.

Avec la population croissante les possibilités de l'économie forestière sont rapidement dépassées et il convient alors d'utiliser le sol selon de nouvelles règles.

Ce sont celles de l'agriculture où le travail de l'homme plus intensif, permet d'assurer immédiatement une production bien supérieure à conditions que :

- le sol soit apte à l'agriculture : , nature, climat local.
- les populations soient motivées en raison de leurs connaissances et de leurs efforts d'investissement.

Si ces conditions ne sont pas remplies, il est fréquemment désastreux d'opérer un défrichement, et c'est l'expérience jointe à la crainte de voir disparaître inutilement un capital précieux qui a si souvent opposé forestiers et agriculteurs.

SUITE EN

F

3



30511

MICROFICHE N°

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F 3



30511

MICROFICHE N°

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F 3

Une autre cause économique de défrichement est la recherche d'un gain immédiat par la réalisation d'un capital forestier sans souci de l'avenir de la terre qui le supporte. C'est une brutale exploitation minière de la forêt et un appauvrissement en capital pour un profit immédiat.

C'est cette opération qui est le plus souvent réalisée fréquemment par des populations pauvres. Seul le forestier se trouve en lutte à l'hostilité générale lorsqu'il cherche à refréner de tels abus.

Il ne sera jamais envisagé de s'opposer à une meilleure utilisation d'un sol si sa conservation est respectée.

Sur le plan social, les populations forestières vivant à la fois de la forêt, de l'agriculture et de l'élevage constituent presque toujours des regroupements plus indépendants, et plus pauvres que les autres. Tant que les terres qu'elles défricheront sont favorables à l'agriculture, les populations forestières resteraient continuellement sur place.

Du fait que ces populations sont plus isolées que les autres des moyens d'existances, elles seront amenées par leur gaspillage, à accroître ainsi leur défrichement.

Toutefois, les massifs gréseux et les dunes n'abritent qu'une population peu nombreuse et éparses. Cette densité est d'autant plus faible que la forêt a été plus dégradée.

Les conséquences du défrichement sont de 3 sortes :

- superficie perdue par la forêt
- les sols abandonnés sont de mauvaise qualité
- érosion intense sur les pentes supérieures à 15 %
- dans l'ensemble, cette population relativement dense par rapport aux ressources disponibles est cependant très stable.

Une mesure permettant de sauvegarder les parcelles déjà défrichées qui sont à l'heure actuelle menacées par l'érosion a été lancée l'année dernière. Elle consiste à encourager les paysans qui s'engagent à ne plus labourer ces clairières et à les concerver en pâturage permanent.

.../...

En contrepartie il recevront un prêt à court terme pour l'achat de 3 Ovins ou 2 Caprins par hectare non labouré. Cette formule a trouvé un grand écho et 600 prêts ont été accordés sur les 2000 paysans recensés. Cette action donnerait un excellent résultat à condition d'assurer un contrôle strict des parcelles conservées en pâturage.

Les incendies :

Ils sont dus à l'imprudence et à l'indiscipline vis à vis des règles de la vie en forêt.

A côté les incendies involontaires ou accidentels, il y a les incendies volontaires, moins fréquents mais sont souvent beaucoup plus graves et plus difficiles à réduire.

Quant aux conséquences des incendies en Kroumirie elles sont d'ordre économique et biologique : ils apportent des troubles dans la production des forêts :

- perte immédiate de substance (bois, liège, glands)
-
- perte à plus longue échéance sur les récoltes de liège à venir lorsque les arbres ont été gravement atteints et surtout sur le pâturage et la production de glands.
- perte due à la désorganisation que l'incendie apporte dans l'ordre d'exploitation de la forêt.

Enfin les espèces sensibles au feu disparaissent au profit d'espèce plus résistantes (chêne liège).

L'équipement des postes forestiers en téléphone et poste de T.S.F. est une nécessité.

.../...

b) 1-3 REALISATIONS

1-3 PLAN TECHNIQUE

	1962		1964		1965		1966		1969		1971		1962		1971	
	Prévi- sion	Réali- sation	R P	X 100												
Etudes d'aménagement	-	-	-	-	57.512	57.512	100,0	100,0	14.459	14.459	100,0	100,0	71.971	71.971	100,0	100,0
Amélioration des boisements adriols	42.144	35.410	84,0	84,0	53.100	39.700	74,8	74,8	8.500	3.750	44,1	103.744	78.000	76,0	76,0	
Délimitation de forêts	-	-	-	-	30.800	36.401	118,2	118,2	(1) 5.423	6.916	127,0	30.800	41.824	135,8	135,8	
Reboisement	7.005	3.091	55,5	55,5	13.300	7.542	56,4	56,4	5.432	6.916	127,0	19.817	18.349	92,6	92,6	
Line en defense du domaine non boisé (L.D.)	5.150	-	0	0	19.920	25.615	129,6	129,6	-	-	-	25.070	25.615	102,2	102,2	
Amélioration pastorale	-	-	-	-	1.600	382	23,9	23,9	11.100	510	4,6	12.700	092	7,0	7,0	
Mise en oeuvre des plans d'aménagement.	-	-	-	-	-	-	-	-	87.300	66.784	76,5	87.300	66.784	76,5	76,5	
Ouverture de piste	-	209	-	-	30	24	80,0	80,0	310	100	32,2	340	333	97,9	97,9	
Protection des forêts contre les parasites.	-	-	-	-	-	-	-	-	5.500	8.626	156,8	5.500	8.626	156,8	156,8	
Amélioration de la faune cynégétique	-	-	-	-	12.011	12.011	100,0	100,0	-	-	-	12.011	12.011	100,0	100,0	

b) 1-3 REALISATIONS

1-3 PLAN TECHNIQUE

	1962		1964		1965		1966		1969		1971		1962		1971	
	Prévi- sion	Réali- sation	R P	X 100												
Etudes d'aménagement	-	-	-	-	57.512	57.512	100,0	100,0	14.459	14.459	100,0	100,0	71.971	71.971	100,0	100,0
Amélioration des boisements adriols	42.144	35.410	84,0	84,0	53.100	39.700	74,8	74,8	8.500	3.750	44,1	103.744	78.000	76,0	76,0	
Délimitation de forêts	-	-	-	-	30.800	36.401	118,2	118,2	(1) 5.423	6.916	127,0	30.800	41.824	135,8	135,8	
Reboisement	7.005	3.091	55,5	55,5	13.300	7.542	56,4	56,4	5.432	6.916	127,0	19.817	18.349	92,6	92,6	
Line en defense du domaine non boisé	5.150	-	0	0	19.920	25.615	129,6	129,6	-	-	-	25.070	25.615	102,2	102,2	
Amélioration pastorale	-	-	-	-	1.600	382	23,9	23,9	11.100	510	4,6	12.700	092	7,0	7,0	
Mise en oeuvre des plans d'aménagement.	-	-	-	-	-	-	-	-	87.300	66.784	76,5	87.300	66.784	76,5	76,5	
Ouverture de piste	-	209	-	-	30	24	80,0	80,0	310	100	32,2	340	333	97,9	97,9	
Protection des forêts contre les parasites.	-	-	-	-	-	-	-	-	5.500	8.626	156,8	5.500	8.626	156,8	156,8	
Amélioration de la faune cynégétique	-	-	-	-	12.011	12.011	100,0	100,0	-	-	-	12.011	12.011	100,0	100,0	

2/ - INVESTISSEMENTS FORESTIERS

PERIODE	C R E D I T S " F O R E T S "			OBSERVATIONS
	Délogués (D)	Engagés (E)		
1962-1964	920.176.400	320.176.400	100,0	(1) épaulement depuis l'année 1967 jusqu'en 60 date à laquelle tous les crédits ont été bloqués.
1965-1968	7.132.229.750	3.144.530.250	100,3	
1969-1971	1.711.527.475	1.711.527.475	100,0	
<u>TOTAUX/</u>	<u>5.764.033.625</u>	<u>5.776.242.125</u>	<u>100,3</u>	
	+ 12.03.500	(1)		

1) Taux de réalisation satisfaisant malgré les contraintes sociales imposées par la surpopulation de la forêt, notamment en ce qui concerne le parcours. D'où mise en veilleuse du projet d'amélioration pastorale. Celle-ci pourrait devenir effective après le regroupement du bétail en troupeaux gardés par un berger. Le recensement de la population usagère et des troupeaux qu'elles possèdent sont achevés. Un secteur pilote a été créé en 1971 à Aïn Khass près de Tabarka dans le but est d'améliorer le parcours de la chèvre (croisement avec races sélectionnées, recepage du naquis, rotations etc...).

2) Le bétail possédé par les 15.000 foyers forestiers a causé d'énormes dégâts aux reboisements. D'autre part, au cours des deux premiers plans, le service forestier à Jendouba a utilisé une main d'oeuvre dont l'effectif a dépassé 17.000 ouvriers par mois. La contrainte sociale imposait parfois l'installation de chantier dans des parcelles qui n'étaient pas étudiées préalablement.

Durant le 1er plan une subdivision sur trois est vacante, la totalité des districts (13) et 50 % des postes d'Agents Techniques sont vacants.

Au cours du 3ème plan, dix districts sur 13 et 50 % des postes d'Agents Techniques sont encore vacants.

Les reboisements devront être effectués après étude des milieux des périmètres à transformer. La technique à envisager dans l'avenir est celle du semis direct après léfrichement par bandes effectué par des "tâcherons".

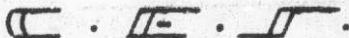
.../...

3) La production du liège a enregistré une nette évolution puisqu'elle est passée de 55.000qx en 1962 à 75.000qx. en 1971. Cet accroissement est dû à l'application rigoureuse du coefficient optimum de déliègeage qui est passé lui aussi de 1 à 2,5 en moyenne.

4) Le plan n'a pas donné des indications précises sur l'exploitation des souches de bruyère, de la distillation du myrte et l'exploitation cynégétique dans le secteur touristique.

5) Le développement de l'industrie du bois demeure insuffisant. La vente sur pied des produits forestiers par adjudications locales doit être envisagée afin de permettre aux petits et moyens adjudicataires d'y prendre part.

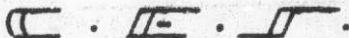
Des études technologiques sur le séchage et l'utilisation du bois de chêne séen pourraient être envisagées au cours du prochain plan.



La C.E.S. a été rattachée à la Direction des Forêts le 20 Avril 1971.

Tous les chantiers étaient arrêtés par manque de terres privatives. Les travaux réalisés au cours de la décennie 1962 - 1971 sont effectués sur terres. Presque tous les ouvrages de C.E.S. sont détruits par les labours après Septembre 1969. Les ouvrages qui restent se sont transformés en pseudobanquettes.

Une action de vulgarisation devra être entreprise visant à inviter les agriculteurs à labourer suivant les courbes de niveau et adopter le système des banes alternées. L'utilisation des banquettes doit être réservée aux sols argilo-calcaires et interdite sur les marnes.



La C.E.S. a été rattachée à la Direction des Forêts le 20 Avril 1971.

Tous les chantiers étaient arrêtés par manque de terres privatives. Les travaux réalisés au cours de la décennie 1962 - 1971 sont effectués sur terres. Presque tous les ouvrages de C.E.S. sont détruits par les labours après Septembre 1969. Les ouvrages qui restent se sont transformés en pseudobanquettes.

Une action de vulgarisation devra être entreprise visant à inviter les agriculteurs à labourer suivant les courbes de niveau et adopter le système des banes alternées. L'utilisation des banquettes doit être réservée aux sols argilo-calcaires et interdite sur les marnes.

A - RÉALISATIONS

<u>P</u> ÉRIODE	RÉALISATIONS	OBSERVATIONS
1962 - 1964	10.000 ha	Les prévisions sont données pour la région Nord qui englobe les Gouvernorats du Kef, Jendouba, Béja.
1965 - 1968	25.132 ha	
1969 - 1971	5.631 ha	
TOTAL :	40.763 ha	

B - INVESTISSEMENTS

<u>P</u> ÉRIODE	C R E D I T S		Montant des réalisations	Paiement effectué
	Engagement	Paiement		
1962 - 64	265.420.000	265.420.000		
1965 - 68	782.332.729	672.925.449		
1969 - 71	136.161.204	64.498.204		
	1.183.913.933	1.002.843.653	964.913.452	933.251.625



-*****-

La pêche est demeurée artisanale pour les raisons ci-après :

1) Manque de cadre marin : patrons, mécaniciens, etc...
Il n'y a pas suffisamment de candidats.

2) Manque d'installations portuaires : port commencé en 1968, inachevé. Une fabrique de glace produisant au moins 20 tonnes de glace par jour, des citernes de gas-oil et un atelier de réparation sont nécessaires pour approvisionner une dizaine de chalutiers. 5 sur 6 chalutiers affectés en 1970 au port de Tabarka ont quitté ce dernier pour les raisons précitées. De même, la dernière phase du port n'est pas terminée; mauvais abris, un courant d'eau pénètre jusqu'au port etc.....

3) On constate une regression de la production de la pêche côtière. Celle-ci est due à la vente directe des poissons sans passer par l'intermédiaire de l'O.N.P. D'autre part les embarcations sont souvent utilisées pour transporter le liège jusqu'aux navires stationnés au large. En ce qui concerne le corail des quantités non négligeables sont vendues directement on été aux touristes et échappent aux statistiques. Une autre partie du corail est utilisée par un artisan local.

4) Malgré les facilités financières accordées aux pêcheurs, ces derniers n'en tirent pas profit parce qu'ils sont encore redevables à l'O.N.P.

5) L'exploitation de 7.200 T/an de poissons et l'exportation de 12.000 T/an de liège sont prévus pour 1975.

En 1971, trois mille deux cent vingt et un tonnes deux cents kilogrammes de liège (3.221.200 T) ont été exportées du port de Tabarka.

6) La méthode actuelle de pêche au corail dite de la Croix de St. ANDRE, hormis les deux Scaphandres, permet de récupérer 20 % du corail arraché des fonds, le reste étant perdu.

A - LOTILLES DE PÊCHES

DESIGNATIONS	N O I B R E		
	Prévu	Réalisé	T %
PORT.	3.000.000. D	1.100.000 D	36
CHALUTIÈRE.	12	1	8,3
LAI PAROS.	10	0	0
CHALUTIER POUR PÊCHE AU CORAIL.	2	2	100
BARQUES	100	23	23
-	-	-	-

B - ACTIVITE DE LA PÊCHE

PERIODES	Pêche côtière en T	Pêche au Chalut. en T	Pêche au feu en T	Pêche au thon en T	Crustacés en T.	Corail en T.
1962 - 1964	288.874	-	244.144	19.936	0,296	0,915
1965 - 1968	194.875	-	67.084	-	0,168	2,387
1969 - 1971	139.867	276.053	34.484	-	0,763	4,822
TOTAUX :	623.616	276.053	325.712	19.936	1,227	8,124

A - LOTILLES DE PÊCHES

DESIGNATIONS	N O I B R E		
	Prévu	Réalisé	T %
PORT.	3.000.000. D	1.100.000 D	36
CHALUTIÈRE.	12	1	8,3
LAI PAROS.	10	0	0
CHALUTIER POUR PÊCHE AU CORAIL.	2	2	100
BARQUES	100	23	23
-	-	-	-

B - ACTIVITE DE LA PÊCHE

PERIODES	Pêche côtière en T	Pêche au Chalut. en T	Pêche au feu en T	Pêche au thon en T	Crustacés en T.	Corail en T.
1962 - 1964	288.874	-	244.144	19.936	0,296	0,915
1965 - 1968	194.875	-	67.084	-	0,168	2,387
1969 - 1971	139.867	276.053	34.484	-	0,763	4,822
TOTAUX :	623.616	276.053	325.712	19.936	1,227	8,124

LE COMMERCE, LE TOURISME, L'ARTISANAT

L'INDUSTRIE ET LES MINES

LE COMMERCE

On ne peut fournir par manque de données une situation claire du commerce au cours de la décennie 1962 - 1971 portant sur le montant global des capitaux investis (par catégorie de commerce), sur le chiffre d'affaire sur l'évolution du nombre des commerçants (évolution verticale et horizontale).

En 1966, le nombre des sociétés commerciales a atteint 17 par un capital de 254.225 dinars, groupant 290 actionnaires (voir tableau).

La situation a changé au lendemain de la libéralisation du commerce et la promulgation de la loi 1^{er} Avril 1970 (voir tableau)

vertical $\sqrt{\quad}$ si le principe de la restriction du commerce au niveau (diminution des courtiers et intermédiaires) doit être maintenu, le principe de la liberté au niveau horizontal doit être révisé. On assiste en effet à la fin de la décennie à une saturation géographique du secteur commercial (surtout alimentation et textile) alors que certaines villes et localités du fait de leurs dimensions et de leurs populations ne peuvent supporter une telle saturation. Rien dans les textes ne permet à la commission régionale du commerce de refuser l'agrément en considération des possibilités et capacités d'absorption de telle ou telle localité.

Le rôle de la commission régionale du commerce doit se prolonger pour vérifier après l'octroi des agréments de commerce le contenu réel des dossiers (capital, local, conditions sanitaires) qui lui ont été présentés.



SOCIETES COMMERCIALES CREES EN 1966

---00\$00---

N°	DELEGATIONS	Nbre de SOCIETES	CAPITAUX	Nbre d'Actionnaires	Nature du commerce
1	JENDOUBA	8	148.600.000	106	Textile, Matériaux de confection. Produits divers
2	BOUSSALEH	3	26.400.000	54	Produits divers
3	GHARDIHAOU	4	27.050.000	44	" "
4	AJIN DRAHAM	1	25.425.000	58	" "
5	TABARKA	1	26.750.000	28	" "
TOTAL		17 SOCIETES	254.225.000	290 ACTIONNAIRES	" "

C O M M E R C E

- - - - -

FIN 1971

DELEGATIONS	N A T U R E D E C O M M E R C E						TOTAL
	Alimentation Générale		Textiles		Matériaux de Construction		
	Détail	Gros	Détail	Gros	Détail	Gros	
JENDOUBA	207	3	042	1	5	1	259
BOU-SALEM	230	-	22	-	6	-	258
GHARDILLOU	130	-	3	-	3	-	136
AIN-DRAHAM	104	-	7	-	2	-	113
TABARKA	67	-	12	-	3	-	82
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>738</u>	<u>3</u>	<u>86</u>	<u>1</u>	<u>19</u>	<u>1</u>	<u>848</u>

LE TOURISME

Malgré la vocation touristique de la région de Jendouba (Tabarka, Ain-Draham), la variété de ses sites naturels (mer, montagne, forêt) et les possibilités d'attraction (chasse, pêche sous-marine, voile etc...) le gouvernement de Jendouba n'a pas connu de développement touristique important, ni dans le domaine du tourisme intérieur ni extérieur. Le nombre des hôtels est resté stationnaire au cours de la décennie (hôtel El Morjane et Mimosas à Tabarka) avec 482 lits (El Morjane - 320, Mimosas - 162). Les investissements ont atteint 1.840.000 dinars (mis à part les investissements externes pris en charge par l'Etat). Ce retard dans ce domaine par rapport aux autres régions est dû :

1) L'investissement hôtelier à Tabarka coûte plus cher en raison du transport des matériaux, du déplacement de la main d'oeuvre qualifiée et de l'encadrement.

2) La saison à Tabarka est plus brève en raison de l'insuffisance de l'effort promotionnel, du coût et temps du transport et de l'isolement.

3) La clientèle de Tabarka est différente des autres régions en raison du site, du paysage qui est plus près de l'accoutumance européenne pour qui le Sud et le centre offrent de l'exotisme par un voyage mais sont très différents les paysages européens pour permettre une clientèle fidèle.

4) Les unités de Tabarka ne peuvent pas supporter toutes seules les conséquences de la non exécution du plan d'ensemble dans le cadre duquel elles ont été conçues (2.000 lits, aérodrome, etc...)

Enfin pour que la chasse puisse devenir un support d'une expansion touristique, il faut garantir à chaque touriste son gibier faute de quoi on ne peut tabler sur une clientèle importante et continue. Seule la constitution des réserves permet d'offrir cette garantie. Du reste les investissements nécessaires pour les réserves pourraient être rentabilisés par la seule exploitation des produits de la chasse (jarbon de sanglier, pâté de foie, trophée, etc...) qui pourront être vendus aux hôtels de tourisme dans l'ensemble du pays.

L'ARTISANAT

-*****-

2 genres de secteur d'artisanat existent dans la région :

1) Secteur géré par l'Office National de l'Artisanat.

l'Office National de l'Artisanat joue un rôle important dans la région, étant donné le nombre de la main-d'oeuvre toujours croissante qu'il occupe depuis l'année 1965 jusqu'à la fin de la décennie (voir tableau).

Chaque délégation du Gouvernorat, possède un centre de production.

CENTRE AIN-DRAHAY

Section : Vannerie

Section : Boisserie

Section : Tapis

CENTRE DE TABARKA

CENTRE DE JENDOUBA

T a p i s

CENTRE DE GHARDI AOU

CENTRE BOUSSALEH

Ouverture d'un centre de tapis prévu pour le mois de Juin avec un effectif de 100 artisans.

SALAIRES

Les salaires distribués par l'Office National de l'Artisanat s'élève à 150,000 par mois et par artisan au minimum. Les artisanes sont payées à la tâche et ce suivant la rentabilité de chacune.

MATIERES PREMIERES

90 % de la matière première utilisée est importée. Une étude très approfondie pour la laine doit être entreprise à l'échelon national.

D'autre part il ya lieu de signaler que dans la région d'Ain-Draha une plante, l'osier peut être plantée et traitée suivant une étude par les services compétents.

2) Secteur Privé

Le secteur artisanal privé dans la région d'Ain-Draha se compose de 2 ateliers exerçant actuellement la fabrication de céramique laquelle est devenue une tradition de la région. Son cachet est totalement différent des produits des autres régions. Un effectif de 18 artisans travaillent dans ces ateliers en permanence.

D'autres spécialités à base de bois traditionnel exp : (Gazelles - Cannes - Louches etc...) sont confectionnés pendant la saison estivale.

.../...

//- EVOLUTION D'AFFECTIFS DES CENTRES
DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ARTISANAT

Centres	Spécialités	Année	Observation						
		1965	1966	1967	1968	1969	1970	1970	
AIN-DRAHAM	Vannerie	40	40	37	32	40	30	23	70 Artisans en Céram. formés par l'ONAT tra- vaillent actuel. par leur propre compte.
"	Boiserie	20	20	17	19	18	19	20	
"	Tapis	30	30	30	30	30	34	28	
"	Céramique	65	65	68	65	69	/	/	
JENDOUBA	Tapis	-	90	90	90	90	110	110	
GHARDIYAOU	Tapis	-	90	90	90	94	90	90	
TABARKA	Tapis	-	60	60	60	41	65	64	
"	Broderie	20	70	45	65	60	-	/	
TOTAUX.....		225	465	437	451	432	348	335	

L'INDUSTRIE ET LES LIGES

1) L'Industrie de bois

La région essentiellement agricole, n'a connu qu'un développement industriel timide basé essentiellement sur le bois.

La Société Régionale d'Exploitation Forestière créée en Avril 1967 avec un capital de 50.000 dinars constitué en majeure partie par la participation d'institutions étatiques et semi étatiques (92 %) 10.000 m³ sont achetés annuellement, traités et commercialisés sous différentes formes suivant les besoins réels des utilisateurs.

Dans le domaine du liège la Société Nationale du Liège domine le secteur pour l'exploitation et la commercialisation du liège à l'étranger. Cette société a été créée au cours de la première triennie.

EVOLUTION DE LA S.N.L. AU COURS DE LA DECENNIE

	PRODUCTION	INVESTISSEMENTS	EMPLOIS
1962	137.967	20.817	-
1963	350.705	127.112	237
1964	963.480	43.017	280
1965	385.711	7.754	258
1966	891.082	46.341	276
1967	782.642	9.510	358
1968	758.397	18.313	340
1969	772.533	15.131	385
1970	700.360	3.101	372
1971	811.214	148.154	393

.../...

Tous les investissements entrepris ont tendu à l'extension de l'unité de fabrication de l'aggloméré noir et à l'implantation d'une unité de fabrication d'aggloméré blanc.

L'unité de l'aggloméré blanc n'a pas été réalisée qu'à la fin de l'année 1971.

2) Matériaux de Construction (Faïenceries Tunisiennes, Tabarka).

FAÏENCERIES TUNISIENNES

Années	Capacité de prod.	Production réelle		Coeffi- cient Utilisation	Expor- tation	Vente		Valeur ajoutée	Inves- tissements	Exp lois
		Q m2				1000 m2	1000 D			
1962										
1963										
1964										
1965										
1966	250.000	134.432	1195.074	53 %		1106	136	128	558.543	156
1967		246.761	1397.776	98 %	4	5 237	325	256.593	4.625	123
1968		283.966	1467.452	113 %		295	406	304.185	6.219	139
1969		291.058	1526.376	116 %		284	323	338.569	10.626	139
1970		302.556	1551.151	121 %	4	4 307	308	365.362	8.190	220
1971										
TOTAL		1258.783	2137.829		8	9		1392.725	588.263	

3) - LES MINES

DESIGNATION	DELEGATION	PRODUCTION ANNUELLE	MAIN-D'OEUVRE	OBSERVATIONS
Mine de Djebel Hallouf et Bouacouane	BOU-SALEM	8.400T de Zinc 9.600T de Plomb	de 1200 à 1300 ouvr.	
Mine de Fej Hassine	GHARDIMACOU	les travaux de sondage et d'ouverture de tunnels sont en cours.	100 ouvriers	
Mine de Oued El Mafden	GHARDIMACOU	des travaux préliminaires en vue de production.	60 ouvriers	



113

